



# RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE



Service de l'Eau Potable  
Communauté d'Agglomérations  
du Centre de la Martinique  
AEP DE LA VILLE DE  
SCHOELCHER  
Exercice 2013



Ce document a été :

	Nom et fonction	Date	Visa
Etabli par	José MIRE - Chef de Secteur	27 MAI 2014	
Vérifié par	Silvio ANDREBE – Ingénieur Exploitation	27 MAI 2014	
Approuvé par	Etienne du COUEDIC – Directeur Général	27 MAI 2014	

#### Liste de diffusion :

- Monsieur le Président de la CACEM
- Monsieur le Président d'ODYSSI
- Monsieur le Maire de SCHŒLCHER

## Sommaire

	Pages
<b>1 PREAMBULE .....</b>	<b>5</b>
<b>2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE.....</b>	<b>6</b>
<b>2.1 LES CHIFFRES CLES .....</b>	<b>6</b>
<b>2.2 LES FAITS MARQUANTS.....</b>	<b>7</b>
<b>3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION.....</b>	<b>9</b>
<b>3.1 SUR LES INSTALLATIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>3.2 SUR LE RESEAU .....</b>	<b>10</b>
<b>4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE.....</b>	<b>11</b>
<b>4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE » .....</b>	<b>11</b>
<b>4.2 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E .....</b>	<b>16</b>
<b>5 L'ORGANISATION DE SAUR .....</b>	<b>20</b>
<b>5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE.....</b>	<b>20</b>
<b>5.2 LE PERSONNEL .....</b>	<b>21</b>
<b>5.3 LES MOYENS.....</b>	<b>23</b>
<b>5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE .....</b>	<b>26</b>
<b>6 LE CONTRAT .....</b>	<b>28</b>
<b>6.1 LES INTERVENANTS .....</b>	<b>28</b>
<b>6.2 LE CONTRAT .....</b>	<b>29</b>
<b>6.3 VIE DU CONTRAT .....</b>	<b>29</b>
<b>6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES .....</b>	<b>30</b>
<b>7 LA GESTION CLIENTELE .....</b>	<b>33</b>
<b>7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS .....</b>	<b>33</b>
<b>7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES.....</b>	<b>33</b>
<b>7.3 NOMBRE DE CLIENTS .....</b>	<b>34</b>
<b>7.4 LES VOLUMES COMPTABILISES .....</b>	<b>34</b>
<b>7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS.....</b>	<b>36</b>
<b>7.6 LES INDICATEURS DU SERVICE .....</b>	<b>36</b>
<b>7.7 LE PRIX DE L'EAU .....</b>	<b>37</b>
<b>7.8 SITE INTERNET SAUR .....</b>	<b>39</b>
<b>8 LE PATRIMOINE DU SERVICE .....</b>	<b>41</b>
<b>8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT .....</b>	<b>41</b>
<b>8.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU.....</b>	<b>42</b>

	Pages
<b>8.3 LES OUVRAGES DE STOCKAGE .....</b>	<b>43</b>
<b>8.4 LE RESEAU .....</b>	<b>44</b>
<b>8.5 LE PATRIMOINE IMMOBILIER .....</b>	<b>46</b>
<b>8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE .....</b>	<b>46</b>
<b>8.7 LES BIENS DE REPRISE .....</b>	<b>47</b>
 <b>9 BILAN DE L'ACTIVITE.....</b>	 <b>49</b>
<b>9.1 LES VOLUMES D'EAU .....</b>	<b>49</b>
<b>9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE.....</b>	<b>57</b>
 <b>10 LA QUALITE DU PRODUIT .....</b>	 <b>60</b>
<b>10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION.....</b>	<b>60</b>
 <b>11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SMDS .....</b>	 <b>61</b>
<b>11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE .....</b>	<b>61</b>
<b>11.2 TACHES D'EXPLOITATION.....</b>	<b>82</b>
<b>11.3 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES.....</b>	<b>87</b>
 <b>12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE.....</b>	 <b>88</b>
<b>12.1 SUR LES STATIONS.....</b>	<b>88</b>
<b>12.2 SUR LES RESERVOIRS .....</b>	<b>88</b>
<b>12.3 SUR LE RESEAU .....</b>	<b>91</b>
 <b>13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE) .....</b>	 <b>94</b>
<b>13.1 LE CARE.....</b>	<b>94</b>
<b>13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE .....</b>	<b>95</b>
 <b>14 SPECIMENS DE FACTURES .....</b>	 <b>100</b>
<b>14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675.....</b>	<b>100</b>
 <b>15 GLOSSAIRE.....</b>	 <b>102</b>
<b>15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE .....</b>	<b>106</b>
<b>15.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>109</b>

## 1 PREAMBULE

Le décret n° 2005-236 du 14 mars 2005, publié au Journal officiel du 18 mars 2005, après avis du Conseil d'Etat, est relatif au Rapport Annuel du Déléguétaire d'un service public local. Le SPDE (Syndicat Professionnel des Entreprises des Services d'Eau, devenu depuis Juillet 2006 la FP2E, Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau) a publié le 31 janvier 2006, une circulaire précisant à ses adhérents le cadre pour la présentation de leurs rapports annuels.

Le décret comprend 3 chapitres :

Le premier traite des données comptables.

Le deuxième concerne l'analyse de la qualité du service par référence aux indicateurs de performance, dont la liste a été publiée dans le décret n° 2007-675 du 02 mai 2007 et qui est applicable à compter de l'exercice 2008.

Le troisième concerne les annexes.

Le premier chapitre comprend 8 alinéas.

**L'alinéa a)** demande l'établissement d'un Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation, le CARE. Le cadre de ce CARE a été élaboré par la FP2E et s'applique pour l'ensemble de ses entreprises adhérentes. Le CARE figure en fin de notre Rapport Annuel du Déléguétaire.

**L'alinéa b)** précise l'établissement d'une note de présentation des méthodes de calculs économiques annuels et pluriannuels, retenus pour l'établissement du CARE. Les éléments correspondants sont repris à la suite du CARE.

**L'alinéa c)** traite des variations du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait d'un investissement concessif du déléguétaire.

**L'alinéa d)** concerne les biens nécessaires à l'exploitation du service. On y trouve d'une manière générale les installations de production, de traitement, de distribution. On y trouve également le parc compteur et le détail des branchements. On y trouve enfin le réseau et les différentes installations sur le réseau.

Le détail des biens nécessaires à l'exploitation du service, équipement par équipement, est présenté dans le rapport.

Certains équipements ou certaines installations ne sont plus conformes aux normes environnementales ou aux normes de sécurité en vigueur et des mises en conformité doivent être opérées. Ces non-conformités sont identifiées et présentées dans le rapport.

**L'alinéa e)** concerne les travaux réalisés dans le cadre de programme contractuel de renouvellement ou de fonds contractuel de renouvellement. Il concerne également les programmes de premier investissement, c'est-à-dire, les éventuels engagements pris par le déléguétaire à l'origine du contrat. La méthode de calcul utilisée pour calculer la charge financière associée à ces fonds et à ces programmes est présentée.

**L'alinéa f)** fait référence aux travaux réalisés dans le cadre d'une garantie de renouvellement.

**L'alinéa g)** demande le détail des biens de retour et des biens de reprise.

Pour les biens de retour, il s'agit des biens qui appartiennent à la collectivité et qui doivent être restitués à la Collectivité à l'issue du contrat. Pour les biens de reprise, il s'agit des biens qui appartiennent à SAUR et qui doivent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les biens de retour et les biens de reprise sont présentés dans le rapport.

**L'alinéa h)** décrit les engagements à incidence financière, c'est-à-dire les engagements devant être repris à l'échéance du contrat, afin d'assurer une continuité de service. On y trouve notamment les conventions qui peuvent avoir une durée différente du contrat, et certaines règles concernant le personnel du Déléguétaire.

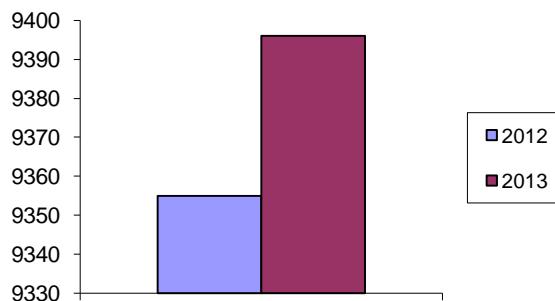
Pour ce qui concerne le troisième chapitre, les différents éléments demandés figurent dans le rapport remis par SAUR. On notera cependant un chapitre concernant les tarifs pratiqués, leur mode de détermination, et leur évolution.

## 2 LA SYNTHESE DE L'EXERCICE

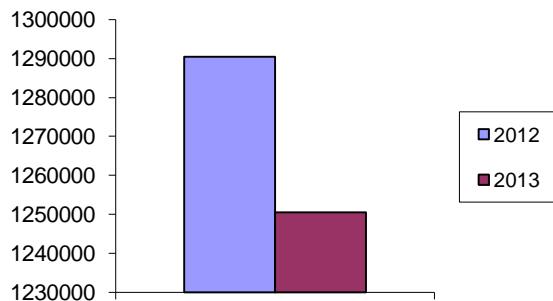
### 2.1 LES CHIFFRES CLES

	2012	2013	Variation N/N-1
<u>Données techniques</u>			
Nombre de stations de surpression-reprise	7	7	0 %
Nombre d'ouvrages de stockage	24	25	4 %
Volume de stockage (en m3)	17 116	17 116	0 %
Linéaire de conduites (en ml)	130 115	133 221	2 %
<u>Données clientèles</u>			
Nombre de contrats - abonnés	9 464	9 514	1 %
Nombre de clients	9 355	9 396	0 %
Volumes consommés hors VEG (en m3)	1 290 395	1 250 553	-3 %
<u>Indicateurs quantitatifs</u>			
Volumes importés (en m3)	1 630 416	1 761 715	8 %
Volumes mis en distribution (en m3) sur l'année civile	1 630 416	1 761 715	8 %
Volumes mis en distribution (en m3) calculés sur la période de relève des compteurs	1 644 136	1 792 276	9 %
Consommation moyenne par client	137	133	-3 %
Nombre total de branchements en service	9 473	9 545	1 %
Dont branchements neufs	68	88	29 %
Nombre de compteurs	9 408	9 533	1 %
Dont compteurs renouvelés	839	599	-29 %
Soit % du parc compteur	8.92 %	6.28 %	-30 %
Rendement primaire du réseau	78%	70%	-8
Rendement du réseau de distribution (indicateur « rapport du Maire »)	78,90%	73,68%	-5,22
Indice linéaire de pertes en réseau (en m3/km/j)	7,45	10,51	3,06
<u>Indicateurs qualitatifs (hors eau brute)</u>			
Nombre d'échantillons contrôle sanitaire ARS	46	43	93,48%
Dont analyses physico-chimiques	23	26	88,46%
Dont analyses bactériologiques	20	20	100%
Nombre d'échantillons surveillance de l'exploitant	223	223	100 %
Dont analyses physico-chimiques	223	223	100 %

Nombre de clients



Volumes consommés (en m<sup>3</sup>)



Cette année nous observons une diminution des volumes mis en distribution. Ce phénomène est le résultat des campagnes de sensibilisations menées par des différents acteurs en matière de préservation de la ressource et l'installation des cuves récupératrice d'eau de pluie.

## 2.2 LES FAITS MARQUANTS

Les points essentiels qui ont marqué l'année 2013 sont :

- Cette année nous avons suite à la mise en place du fond de travaux réalisé la canalisation du trop plein du réservoir de St Joseph (3000 M<sup>3</sup> SEAILLES). Cette opération nous permettra dorénavant de laver ce réservoir en toute sécurité.
- Avec l'accord du maître d'ouvrage (CACEM), la SMDS a renouvelé les deux pompes de la station de St Joseph de 410 M<sup>3</sup>/h chacune ayant une puissance de 380 kW par deux pompes de 250 M<sup>3</sup>/h chacune ayant une puissance de 160 kW. Dorénavant en cas de crise (Cyclone, tremblement de terre etc. ...) nous pourrons secourir ce point de livraison par un groupe électrogène ce qui était impossible au vu des puissances de démarrage.
- Cette année La SMDS a commencé à réaliser les travaux programmés dans le cadre du fond de travaux.
- Cette année a été celle de la mise en service du réservoir de DORWLING CARTER. Celui-ci nous a permis d'augmenter nos achats d'eau à la CACEM.

### 2.2.1 Les ouvrages et les installations mis hors service

Le suppresseur installé dans la chambre des vannes du réservoir d'HILTON a été mis hors service car la canalisation de distribution trop vétuste ne supportait pas les trois bars supplémentaires.

La SMDS a proposé dans le cadre du fond de travaux un programme de renouvellement de canalisation très vétuste afin de supprimer celle se trouvant sous les villas.

## 2.2.2 Les ouvrages et les installations mis en service

Le maître d'ouvrage a réceptionné le forage de Fond LAHAYE.

La SMDS est en attente de l'autorisation définitive pour l'exploitation.

Cet équipement nous permettra d'améliorer la distribution en eau potable sur les quartiers Cité Démarche, Démarche haut et Colline.

Cette installation nécessite la pose d'un groupe électrogène afin d'assurer la distribution de l'eau potable lors des coupures électriques.

## 3 NOS PROPOSITIONS D'AMELIORATION

### 3.1 SUR LES INSTALLATIONS

- 1- Sécuriser les pompages avec des groupes électrogènes.
- 2- Lors de la campagne de lavage des réservoirs, nous avons constaté une dégradation des revêtements intérieurs des cuves.  
La SMDS propose au maître d'ouvrage de faire un diagnostic intérieur et extérieur sur l'ensemble des réservoirs de la ville de Schoelcher.
- 3- Créer un réservoir à Démarche Haut qui assurera une meilleure desserte sur la zone.  
Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 4- Augmenter et renouveler les pompes de la station de pompage de Démarche Bas
- 5- SMDS a équipé 80% des sites de capteurs reliés directement à la télégestion nous informant immédiatement de l'ouverture de ces différents sites. Le dispositif doit être renforcé par la pose de contacts anti-intrusion sur les capots de façon à garantir une protection optimale de la ressource. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 6- Equiper l'ensemble des sites d'une clôture. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents.
- 7- La SMDS propose le renouvellement du suppresseur de Démarche Haut afin de répondre aux différentes demandes de permis de construire sur la zone.
- 8- Augmenter la capacité des réservoirs suivants :  
Almont, Cabre, Bénédictins, Norley, Démarche Bas, Colline.

## 3.2 SUR LE RESEAU

- Afin de résoudre les problèmes de pression du Quartier les Hauts de Madiana, le réseau de distribution de la zone doit être repris à partir de la distribution du réservoir de Ravine Touza bas.
- Reprendre les distributions des terrains privés de l'ensemble de la commune et renouveler les plus vétustes. Cette opération devra être réalisée en parallèle avec le programme sur les adductions. Cette demande a déjà été formulée lors des RAD précédents
- Séparer les adductions des distributions : aujourd'hui de nombreuses adductions de réservoirs assurent la distribution en eau de certains quartiers, c'est le cas de l'adduction du réservoir de Démarche bas.
- Reprendre le réseau de distribution du quartier Grand Paradis, lors de nos analyses interne nous enregistrons de plus en plus de mauvais résultats dus au sous dimensionnement et surtout à la vétusté des réseaux existants.
- Réaliser des maillages pour sécuriser la desserte en eau potable des clients sensibles telle que la clinique St Marie, l'hôpital de l'anse colas, la maison de retraire, hôtel la Batelière et le centre St Raphael.
- Reprendre le réseau de distribution après le suppresseur de Démarche Haut. Les matériaux en place actuellement sont du PVC 10 bars ou du PVC collé.
- Reprendre le réseau de distribution des quartiers Fond Lahaye et Fond Bernier. Les canalisations existantes sont posées pratiquement sous le niveau de la mer ce qui provoque de nombreuses casses suite au phénomène de corrosion. La société SMDS propose le renouvellement total de ces distributions en PEHD électro-soudé uniquement.
- Créer un maillage à partir du réservoir de St Catherine au réservoir de Plateau Roy. Ce raccordement permettrait de sécuriser la zone et surtout la clinique St Marie. La visite de piquetage a été réalisé avec les techniciens d'ODYSI qui ont validé la faisabilité du projet.
- Suite au calage de la modélisation, un rapport a été remis au maître d'ouvrage pour les améliorations à porter sur l'intégralité de la ville de Schoelcher.

## 4 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

« A compter de l'exercice 2008, le rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau et d'assainissement (RPQS), dit « rapport du Maire », devra comprendre la publication des indicateurs de performance définis par le décret N° 2007-675 et l'arrêté du 02 mai 2007 quels que soient la taille et le mode de gestion du service. Cette nouvelle obligation pour les collectivités va permettre de disposer d'un référentiel d'indicateurs partagé par l'ensemble des parties prenantes et de capitaliser l'information sur la performance des services via le système d'information que l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) est en train de créer au plan national.

Les tableaux présentés ci-dessous recensent d'une part les indicateurs et leurs clefs de consolidation\* relatifs à l'exécution des missions qui nous ont été confiées dans le cadre de notre contrat de délégation de service public et d'autre part les données élémentaires pour les indicateurs qui ne sont pas entièrement de notre ressort.

L'ensemble des indicateurs sont définis dans des fiches descriptives disponibles sur le site [www.eaudanslaville.fr](http://www.eaudanslaville.fr) conformément à la circulaire interministérielle n°12 / DE du 28 avril 2008. Cette circulaire précise également dans son annexe IV les termes utilisés dans ces fiches.

\* *La clef de consolidation est nécessaire pour calculer l'indicateur à une échelle supérieure à celle du périmètre contractuelle, par exemple dans le cas d'une collectivité avec plusieurs opérateurs. Les clefs de consolidation sont définies dans les fiches descriptives des indicateurs. »*

### 4.1 LES INDICATEURS DU « RAPPORT DU MAIRE »

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Qualité de l'eau potable	<b>Conformité réglementaire de l'eau distribuée (microbiologie) (%)</b> <u>Définition</u> : Proportion des analyses microbiologiques conformes par rapport au nombre total d'analyses microbiologiques réalisées au cours d'une année. Les contre-analyses sont incluses lorsqu'elles sont validées par la DDASS. <u>Commentaires</u> : <ul style="list-style-type: none"> <li>pour calculer cet indicateur, on considère le <u>nombre d'analyses</u> et non pas le nombre de paramètres contrôlés pour chaque analyse.</li> <li>les analyses d'auto surveillance réalisées par l'exploitant n'entrent pas dans le calcul de l'indicateur, à l'exception de celles qui font partie du programme réglementaire défini par arrêté préfectoral conformément au II de l'article 18 du décret n° 2001-1220 du 20 décembre 2001 (décret relatif à la qualité de l'eau potable).</li> </ul>	$\frac{\text{(nb conforme) } 20}{\text{(nb total) } 20}$	100 %
	<b>Conformité réglementaire de l'eau distribuée (paramètres chimiques) (%)</b> <u>Définition</u> : proportion des analyses des paramètres chimiques conformes par rapport au nombre total des analyses des paramètres chimiques réalisées au cours d'une année. Les analyses des paramètres chimiques non validées par la DDASS ne sont pas prises en compte dans le calcul.	$\frac{\text{(nb conforme) } 23}{\text{(nb total) } 26}$	88.46 %

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Rendement net d'utilisation de la ressource (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume consommé comptabilisé (1) plus volume autorisé non compté (2), divisé par le volume mis en distribution [= vol produit en sortie d'usine (3) + volume acheté en gros (ou volume importé) (4) - volume d'eau vendu en gros (ou volume exporté) (5)]</p> $\frac{(1) + (2)}{(3) + (4) - (5)}$ <p><u>Commentaire</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• pour l'exactitude du calcul, les périodes de relève de la consommation doivent être en correspondance avec celles de la relève en production (et celles des achats et ventes en gros).</li> <li>- L'année de référence est donc celle entre deux relèves de consommation, et non pas l'année civile.</li> <li>- S'il n'y a pas 12 mois consécutifs entre deux relèves, le volume sera ramené à une année en appliquant la règle du prorata temporis.</li> <li>- Si les relèves en consommation sont étaillées sur plus d'un mois, le début de l'année de référence sera fixé au milieu de la période de relève et il faudra veiller à préciser dans les commentaires que des décalages peuvent apparaître entre la mesure des volumes consommés et mis en distribution.</li> </ul> <p>ce cas, une analyse interannuelle pourra révéler des anomalies, par exemple surestimation du volume consommé une année, suivie sous-estimation l'année suivante.</p>	<p><b>1 250 553</b> <b>1 761 715</b></p> <p><b>1298108</b></p>	<b>73.63 %</b>
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée (m<sup>3</sup>/km/j)</b></p> <p><u>Définition</u> : quotient du volume annuel mis en distribution moins le volume annuel consommé comptabilisé par la longueur de réseau hors branchements (6).</p> $\frac{[(3) + (4) - (5)] - (1)}{(6) \times 365}$ <p><b>Indice linéaire annuel de réparations du réseau (réparations/km/an)</b></p> <p><u>Définition</u> : quotient du nombre de réparations effectuées au cours d'une année sur le réseau et ses accessoires (vannes, ventouses, etc.), par la longueur du réseau hors branchements (conduites principales).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les travaux programmés effectués sur le réseau (renouvellement, renforcement) ne sont pas pris en compte.</li> <li>• Seules sont comptabilisées pour le calcul de cet indicateur les interventions imprévues.</li> </ul>	<p><b>1761715 – 1250553</b> <b>133.221 x 365</b></p>	<b>10.51</b>

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	<p><b>Indice de connaissance du réseau (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : indice chiffré de 0 à 100 % attribué selon la qualité des informations disponibles sur le réseau (avec pondération par la longueur concernée en cas de suivi différencié suivant les zones de réseau).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 0 % = absence de plan ou documents incomplets ;</li> <li>- 20 % = plan complet, mais informations incomplètes sur les tronçons (diamètre, âge et matériau des canalisations) ;</li> <li>- 40 % = plan du réseau avec informations complètes sur chaque tronçon (diamètre, âge, matériau), mais autres informations incomplètes (positionnement des ouvrages annexes : vannes de sectionnement, compteurs de secteur,.... ; servitudes de passage en terrain privé s'il y a lieu) ;</li> <li>- 60 % = informations descriptives complètes sur le réseau (plan mis à jour, descriptions détaillées de chaque tronçon indiquant le diamètre, le matériau et l'année de mise en place, localisation précise et description de tous les ouvrages annexes tels que vannes, ventouses, compteurs,...) et localisation des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement ...);</li> <li>- 80 % = informations complètes sur le réseau, comprenant un descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions, et existence d'un plan pluriannuel de renouvellement.</li> <li>- 100% = descriptif complet (cf. ci-dessus) et la localisation des interventions + mise en œuvre du plan pluriannuel de renouvellement</li> </ul>		80 %
Maintenance du réseau et durabilité du service	<p><b>Taux moyen de renouvellement du réseau sur 5 ans (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : moyenne sur 5 ans du quotient de la longueur des canalisations renouvelées au cours de l'année par la longueur du réseau (hors branchements).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La réhabilitation des canalisations est assimilée à leur renouvellement si elle a pour effet d'en prolonger la durée de vie d'une manière à peu près équivalente.</li> <li>- Les interventions ponctuelles effectuées pour réparer une fuite ne sont pas comptabilisées dans le renouvellement.</li> </ul>	<p><u>3106</u> <u>133.221</u></p>	2.33%
Gestion économique et financière	<p><b>Taux d'impayés (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : Au 31 décembre de l'année <math>n</math> = stock des impayés relatifs à l'année <math>n-1</math> / montants des factures d'eau émises au cours de l'année <math>n-1</math>.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• cet indicateur a l'avantage de présenter l'impact économique des impayés (comptabilisés en montant) qui est plus important que de juger la diligence des services financiers à recouvrer les factures impayées, même les plus petites.</li> <li>• cet indicateur porte sur le recouvrement des factures périodiques adressées aux abonnés (factures pour le règlement de l'abonnement et de la consommation d'eau potable). Les autres factures telles que les factures (construction de nouveaux branchements, travaux divers demandés par les abonnés) ne sont pas prises en compte.</li> <li>• il s'agit du montant incluant toutes taxes et redevances figurant sur les factures d'eau ;</li> <li>• toute facture dont le paiement n'a pas été reçu en totalité au plus tard le 31 décembre de l'année <math>n</math>, est considérée comme non recouvrée quelle qu'en soit la cause (erreur de facturation, litige avec l'abonné, insolvabilité ou disparition de l'abonné, etc.).</li> </ul>	<p><u>86 499</u> <u>3 410 587</u></p>	2.54%

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Relations avec les usagers	<p><b>Coût par m<sup>3</sup> de la solidarité (€/m<sup>3</sup>/an)</b></p> <p><u>Définition</u> : Somme annuelle des montants versés à un fonds de solidarité et des abandons de créance, divisée par le volume consommé comptabilisé.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les versements pris en compte sont ceux effectués - par la collectivité et/ou le déléguétaire (s'il y a lieu) au profit d'un fonds créé en application de l'article L 261-4 du code de l'action sociale et des familles pour aider les personnes en difficulté à faire face à leurs dépenses d'eau potable (fonds « Solidarité-Eau »),</li> <li>- au profit de fonds destinés à améliorer l'accès à l'eau potable dans des pays en développement ;</li> <li>les abandons de créance sont ceux qui ont été votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité, auxquels s'ajoutent, en cas de concession ou d'affermage, les abandons de créance décidés par le déléguétaire (c'est-à-dire les montants HT de sa propre rémunération qu'il renonce à percevoir, et dont il fournit le détail par abonné).</li> </ul>	<p><b>2704</b> <b>1 280 863</b></p>	<b>0.00211€</b>
Relations avec les usagers	<p><b>Efficacité du traitement des demandes écrites des usagers (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : Nombre de demandes <u>écrites</u> des usagers auxquelles il a été répondu dans un délai de 15 jours calendaires / nombre total de demandes des usagers.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>un enregistrement des demandes écrites des usagers est nécessaire au calcul de cet indicateur</li> <li>les seules demandes écrites sont prises en compte, mais cela inclus non seulement les courriers postaux, mais aussi les fax et les mails.</li> </ul> <p>Les réponses par mails à des mails sont prises en compte, la date d'envoi du mail étant alors considérée comme date de "départ de la réponse" ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>les demandes incluent non seulement les réclamations, mais également toute autre sollicitation des services par l'usager nécessitant une réponse (par exemple demande d'information sur la qualité de l'eau, demande d'envoi d'un formulaire, etc.) ;</li> <li>il est utile de suivre par ailleurs les réponses partielles et les réponses d'attente parmi celles renvoyées dans le délai de quinze jours, l'objectif étant d'en limiter au maximum la proportion ;</li> <li>il doit être répondu par écrit aux demandes écrites.</li> </ul>	<p>* Réponses dans les 8j</p> <p><b>472</b> <b>528</b></p>	<b>89.39%</b>
Relations avec les usagers	<p><b>Taux de respect du délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés (%)</b></p> <p><u>Définition</u> : Nombre de nouveaux abonnés qui ont eu l'eau au plus tard 1 jour ouvré après la date convenue ensemble / total des nouveaux abonnés.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les demandes qui ne peuvent être satisfaites qu'après la construction d'un nouveau branchement ou une extension de réseau ne sont pas prises en compte.</li> <li>90 % de réussite dans le délai de fourniture de l'eau aux nouveaux abonnés a été considéré comme un bon niveau de performance par le groupe AFNOR – Villes de l'Ouest ;</li> <li>dans le cas où il n'y a pas coupure de l'eau entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs, on considère que la remise en eau est immédiate et donc le délai de 1 jour respecté.</li> </ul>	<p><b>Nbre d'abonnement :</b> <b>913/913</b></p>	<b>99.89 %</b>

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
	<p><b>Taux global de réclamations écrites (nombre/1000 abonnés)</b></p> <p><u>Définition</u> : Nombre de réclamations écrites (lettre, fax, mail) tous thèmes confondus / nombre d'abonnés divisé par 1000.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il donne une image globale de la satisfaction des usagers, indépendamment des thèmes des réclamations.</li> <li>• toutes les réclamations, même injustifiées, sont prises en compte.</li> <li>• une typologie des réclamations, permettant de définir ce qui rentre dans l'indicateur, pourra être fournie si nécessaire. Par exemple, pour le service de l'eau : réclamations concernant la qualité de l'eau, la pression, les coupures d'eau, une fuite, ou portant sur les travaux (RV manqué, nuisance pour bruit, odeur; etc.).</li> </ul>	<p><b>Nbre réclamations écrites :</b> 8</p> <p><b>Nbre abonnés :</b> 9499</p>	0.00000084219
	<p><b>Taux de procédures par lettres recommandées pour factures impayées (nombre/1000 abonnés)</b></p> <p><u>Définition</u> : Nombre d'abonnés qui ont reçu au moins une lettre recommandée avec accusé de réception pour non paiement de facture / nombre d'abonnés divisé par 1000.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• les rappels de factures et relances par lettres simples ne sont pas pris en compte.</li> <li>• c'est bien uniquement la première relance recommandée qui est prise en compte : un abonné n'est compté qu'une seule fois même s'il a reçu plusieurs lettres recommandées pour non paiement à partir du moment où ces lettres successives sont relatives à la même facture.</li> <li>• le nombre de factures impayées déclenchant des procédures est un indicateur très significatif des relations entre les abonnés et les gestionnaires du service d'eau potable.</li> </ul> <p><i>Si la proportion de ces procédures paraît anormalement élevée, il faut en rechercher les causes (prix considéré comme trop élevé par les abonnés, procédures de recouvrement inadaptées, proportion importante de personnes en situation économique et sociale difficile ...)</i></p>	<p><b>Nbre de relance :</b> 7078</p> <p><b>Nbre mise en demeure :</b> 5426</p> <p><b>Nbre d'avis de coupure :</b> 122</p> <p><b>Nbre abonnés:</b> 9499</p>	0.001329

## 4.2 LES INDICATEURS COMPLEMENTAIRES FP2E

### POTABLE : INDICATEURS FNCCR DE PERFORMANCE Territoire CACEM

#### Autres informations utiles

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Nombre d'abonnés (nb)</b>  <u>Définition</u> : nombre de personnes physiques ou morales ayant sousscrit un contrat d'abonnement (qu'il soit écrit ou non) et auxquelles une facture d'eau est envoyée.  <i>Les services d'incendie ne sont pas des abonnés (fourniture d'eau sans facturation).</i>  <u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le nombre d'abonnés est normalement égal au nombre de compteurs qui sont relevés pour procéder à la facturation (toutefois, certains services acceptent de globaliser la facture des abonnés alimentés à partir de plusieurs compteurs et le nombre d'abonnés est alors légèrement inférieur à celui des compteurs relevés) ;</li> <li>• le nombre d'abonnés peut varier légèrement au cours d'une même année, mais cette variation est faible et il paraît donc inutile de se préoccuper de la date précise à laquelle le nombre d'abonnés est calculé.</li> </ul>		9 464
	<p><b>Nombre de branchements (nb)</b>  <u>Définition</u> : nombre de canalisations, munies en principe d'un robinet d'arrêt sous bouché à clé, qui relient le réseau public d'eau potable aux installations privées des abonnés.  <u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• dans le cas des immeubles collectifs dont les occupants bénéficient d'abonnements individuels à l'eau potable, les canalisations intérieures ne constituent pas des branchements. Il y a donc un seul branchement par immeuble ;</li> <li>• dans le cas des voies privées, les canalisations d'eau implantées sous ces voies font partie du réseau public lorsqu'elles alimentent plusieurs abonnés distincts. Il y a donc autant de branchements que de bâtiments desservis le long d'une voie privée ;</li> <li>• les branchements de tous types sont pris en compte, y compris les branchements pour l'alimentation des fontaines publiques et des poteaux d'incendie, l'arrosage, etc. ;</li> <li>• les branchements qui ne sont pas en service ne sont pas comptabilisés (en effet, ils sont parfois difficiles à dénombrer). Ces branchements hors services sont ceux dont l'usage est devenu caduc (il ne s'agit pas de ceux fermés de manière transitoire, entre le départ et l'arrivée de deux abonnés successifs).</li> </ul>		9 473
Caractéristiques physiques	<p><b>Nombre d'habitants par abonné (hab. /abon.)</b>  <u>Définition</u> : quotient du nombre d'habitants inclus dans le périmètre de gestion.  <u>Commentaire</u> :</p> <p>bien que le nombre d'habitants soit issu d'une estimation, la connaissance de ce quotient permet d'interpréter certains indicateurs de performances, notamment en cas de fort pourcentage de logement locatif.</p> <p><i>L'individualisation progressive des contrats devrait permettre de ne plus s'attacher à ce chiffre.</i></p>	22 161 9 464	2.34

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Longueur de réseau (hors branchements) (km)</b></p> <p><u>Définition</u> : longueur de la totalité des canalisations constituant le réseau public d'eau potable, à l'exclusion des branchements.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• toutes les canalisations publiques d'eau potable, quels que soient leur matériau constitutif et leur diamètre, sont prises en compte pour calculer la longueur du réseau.</li> <li>• le réseau d'adduction secondaire (entre usine et château d'eau) est inclus.</li> </ul> <p>Mais est exclu le réseau d'adduction primaire (entre une source et l'usine de traitement par exemple) car le volume produit est comptabilisé en sortie d'usine.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• il serait utile de distinguer les longueurs de canalisations constituées de différents matériaux : fonte, acier, PVC, amiante-ciment, etc.</li> <li>• il peut être utile de donner la proportion de longueur du réseau en adduction pure, si elle est importante.</li> </ul>		130 115
Caractéristiques physiques	<p><b>Densité linéaire d'abonnés (abon. /km)</b></p> <p>nombre d'abonnés / longueur du réseau (km)</p>	<u>9 464</u> <u>130 115</u>	72.74
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel consommé comptabilisé (= vol facturé) (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume résultant des relevés des appareils de comptage des abonnés.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• ce volume correspond à la consommation annuelle d'eau des abonnés de la collectivité (ou du service).</li> <li>Il ne comprend pas les volumes d'eau vendus en gros à d'autres services.</li> <li>• les volumes mesurés par les compteurs des abonnés correspondent en principe aux volumes facturés (toutefois, certains services ne facturent pas la totalité du volume mesuré lorsque celui-ci est très supérieur à la consommation habituelle de l'abonné en raison d'une fuite d'eau importante).</li> <li>• les volumes d'eau fournis aux services d'incendie et utilisés pour la maintenance du réseau (purges de certains tronçons, rinçage des canalisations après travaux,...) ne sont pas inclus dans le volume consommé comptabilisé.</li> </ul> <p>La régularité de la période de mesure des volumes (12 mois entre deux mesures) est un aspect important.</p> <p>En cas de relèves décalées d'une année sur l'autre, il faut au moins procéder à une réaffectation prorata temporis (et au mieux utiliser le profil de consommation ou de production type pour répartir les volumes sur les deux exercices) pour retomber sur une période de 12 mois.</p>		1 290 395

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel autorisé non compté (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : Volume estimé résultant de la somme du volume livré aux consommateurs sans comptage (volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation) et des volumes de service du réseau (volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution).</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le volume des consommateurs sans comptage inclut, par exemple les volumes fournis aux fontaines publiques ou aux bornes incendies non équipées de compteurs ;</li> <li>• ce volume résulte d'estimations souvent peu précises qui manquent de fiabilité. C'est pourquoi il n'est pris en compte, en déduction des pertes, que dans l'indicateur « rendement net d'utilisation de la ressource » et non dans l'indicateur « indice linéaire de pertes et d'eau consommée non comptabilisée ».</li> </ul>	$  \begin{aligned}  & (1644131 \times 2\%) \\  & + \\  & (1644131 \times 0.5\%) \\  & + \\  & (1290395 \times 0.5\%) \\  & =   \end{aligned}  $	47 555.26
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume annuel acheté (ou volume importé) (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume d'eau potable en provenance d'un service d'eau extérieur (ou de producteurs d'eau privés).</p> <p><u>Commentaire</u> :</p> <p>le volume acheté en gros est mesuré par les compteurs placés aux points d'entrée dans le réseau.</p>		1 644 131
Caractéristiques physiques	<p><b>Volume journalier d'eau potable maximum disponible (m<sup>3</sup>)</b></p> <p><u>Définition</u> : volume maximal d'eau potable qui peut être introduit dans le réseau, en une journée, à partir des installations de production de la collectivité (ou du service) et des points d'importation d'eau en gros.</p> <p>Il est estimé par le débit horaire des pompes disponibles, ou bien par l'arrêté d'autorisation de prélèvement si la ressource est limitant.</p> <p><u>Commentaires</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il prend en compte les achats d'eau en gros.</li> <li>La logique est de regarder la sécurité globale du service, du point de vue de l'usager, et non pas seulement les ressources propres.</li> <li>• Les achats d'eau en gros sont pris en compte de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> <li>- en cas de convention spécifiant une autorisation d'importation maximale, c'est ce volume qui est pris en compte</li> <li>- à défaut, le service doit se mettre en relation avec les gestionnaires du service auprès duquel il achète l'eau, afin de définir quel est le volume journalier maximum qu'il peut importer en période de pointe.</li> </ul> </li> <li>• La capacité journalière maximum disponible d'eau potable va servir pour le calcul d'un indicateur sur la sécurité du service, en période de pointe.</li> </ul>		4 504.47

Catégorie	Indicateur (intitulé, unité, définition, mode de calcul, commentaires : précisions utiles à l'application des calculs)	SAUR	
		Détail du calcul	résultat
Caractéristiques physiques	<p><b>Coefficient de pointe journalière</b>  <i>(volume produit + acheté en gros) pendant le jour de pointe x 365 / (volume annuel produit + volume annuel acheté en gros).</i></p> <p><u>Commentaires :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le jour de pointe est la période de 24h consécutives pendant lesquelles les volumes d'eau introduits dans le réseau atteignent leurs valeurs maximales. Chaque collectivité détermine elle-même cette période en fonction des données dont elle dispose ;</li> <li>• le volume produit pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume produit annuellement.</li> <li>• le volume acheté en gros pendant le jour de pointe est mesuré comme le volume acheté en gros annuellement.</li> <li>• il est préférable de mesurer la pointe par rapport aux volumes produits et achetés en gros, car la consommation mensuelle d'eau des abonnés n'est généralement pas mesurée ;</li> <li>• dans les services de petite taille, une casse entraînant des fuites importantes peut expliquer la pointe journalière, plus que l'effet "consommation" ;</li> <li>• le coefficient de pointe journalière peut, le cas échéant, être faussé dans le cas où une fuite importante a eu lieu un jour donné.</li> <li>• la disponibilité de cette information sera à tester.</li> </ul> <p>Le coefficient de pointe journalière peut éventuellement être estimé en appliquant un coefficient multiplicatif approprié au coefficient de pointe mensuelle (ce coefficient est usuellement de l'ordre de 1,25).</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• le coefficient de pointe journalier devrait rester légèrement supérieur à 1 dans le cas des collectivités dont la consommation d'eau potable est à peu près constante toute l'année.</li> </ul> <p>Il prendra des valeurs nettement plus élevées dans le cas des collectivités dont la consommation est caractérisée par des variations saisonnières significatives (services desservant des zones géographiques à forte fréquentation touristique).</p>	<p><b>4 504.47 x 365</b>  <b>1 644 131</b></p>	1.00
Caractéristiques physiques	<p><b>Longueur du réseau d'amenée d'eau brute (km)</b></p> <p><u>Définition :</u> longueur totale des canalisations qui amènent l'eau brute depuis les points de prélèvement jusqu'aux installations de production d'eau potable de la collectivité (ou du service).</p> <p><u>Commentaire :</u></p> <p>la connaissance de la longueur du réseau d'amenée d'eau brute permettra de différencier les collectivités qui disposent de ressources en eau à proximité immédiate et celles qui sont obligées d'utiliser des ressources relativement éloignées.</p> <p>Elle ne rentre pas dans la longueur totale du réseau.</p>		15 km de canalisation amenant l'eau traitée depuis la station de pompage de St Joseph jusqu'au réservoir de Ravine Touza bas.

## 5 L'ORGANISATION DE SAUR

### 5.1 PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société SAUR dont le siège est à Saint Quentin en Yvelines assure une couverture nationale du territoire grâce à 6 Directions Régionales et 22 centres opérationnels d'exploitation (dont 2 dans les DOM) qui ont en charge la bonne exécution des contrats.

L'implantation de ces centres opérationnels d'exploitation assure une proximité et une réactivité au service de ses clients collectivités et consommateurs.

#### L'organisation de SAUR aux Antilles

SAUR aux Antilles

##### **Présentation générale**

SAUR Antilles, est composée de 2 filiales présentes en Martinique et en Guadeloupe :

- **La SMDS** en Martinique avec :
  - La Direction Régionale
  - Le Secteur de Schœlcher,
  - Le Secteur de Sainte Marie
- **La CGSP** en Guadeloupe avec :
  - Le Secteur de Basse Terre
  - Le Secteur de Saint Barthélémy



Les caractéristiques générales sont les suivantes

Indicateur de capacité	Valeur
Communes desservies	17
Population desservie	130 000 hab
Clients eau potable	46 576
Clients assainissement	6 582
Collaborateurs	131

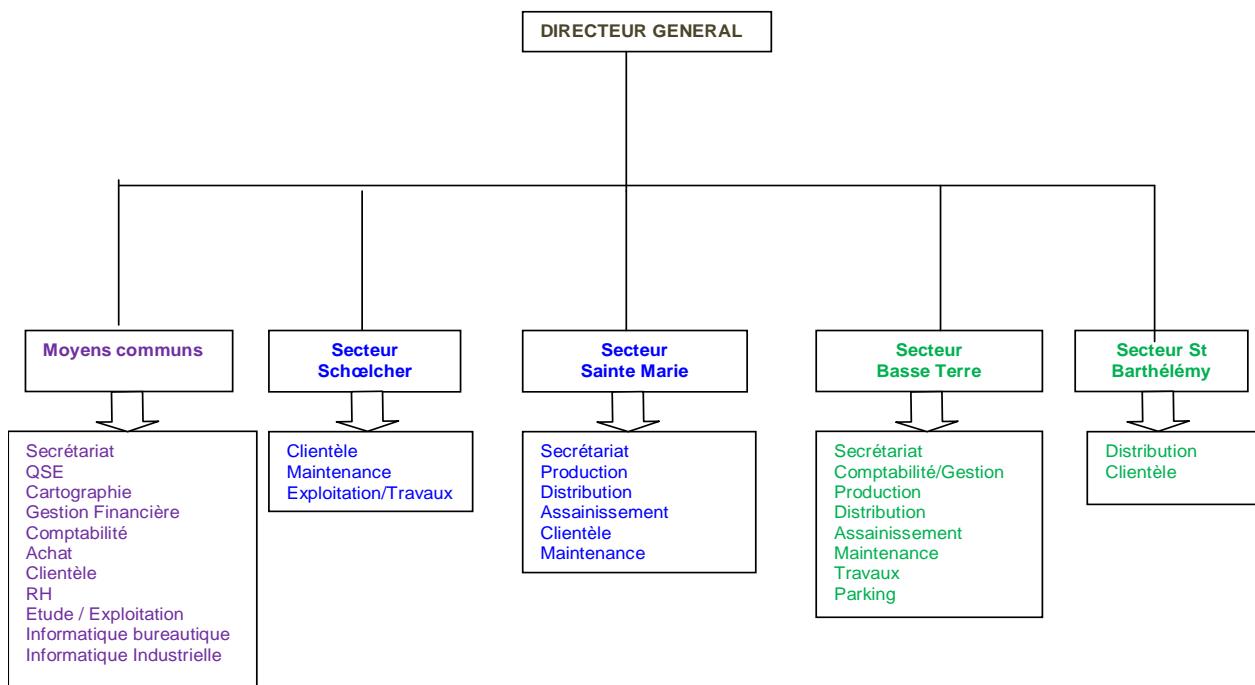
## 5.2 LE PERSONNEL

### 5.2.1 Organisation régionale

Organigramme

SAUR AUX ANTILLES

SMDS  
CGSP



## 5.2.2 Organisation du secteur

*Présentation*

**SMDS SECTEUR SCHOELCHER**

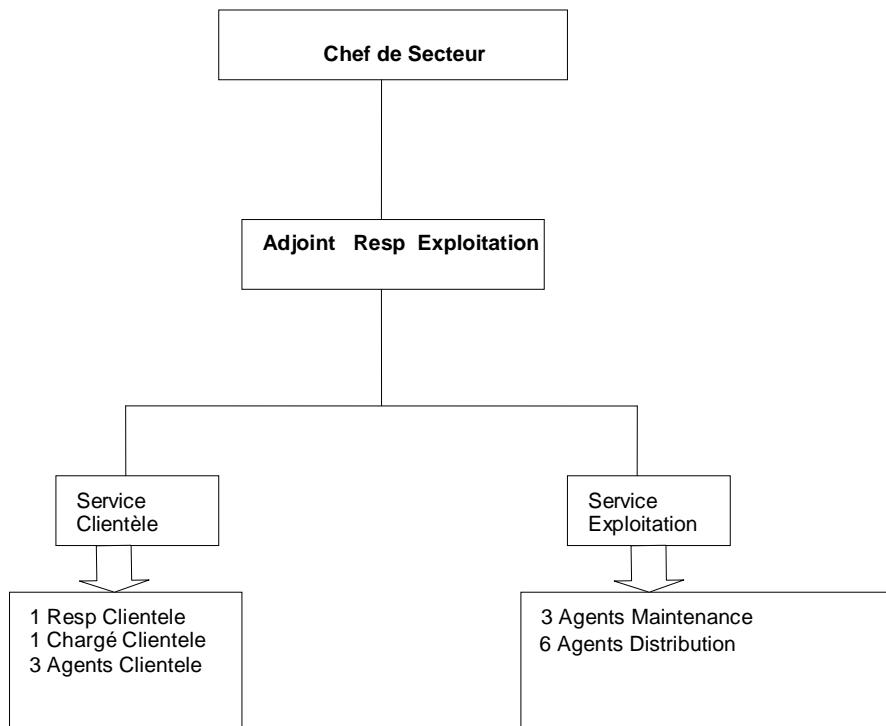
### **Générale**

**Missions** **SMDS secteur Schœlcher gère le contrat d'affermage d'eau potable de la ville de Schœlcher.**

**Les missions de SMDS secteur Schœlcher sont les suivantes :**

- Exploitation au quotidien des stations et des réseaux d'eau et confiés
- Relations courantes avec la Collectivité
- Relations au quotidien avec les clients consommateurs,
- Permanence du service 24 h / 24 h

### **Organigramme**



## 5.2.3 Personnel affecté au contrat

L'établissement, géré par Monsieur José MIRE, chef de secteur, est organisé en filières métiers :

- Filière fonctions supports : composé d'un responsable administratif, d'une comptable et d'une secrétaire. L'équipe assure la gestion de l'établissement.
- Filière Clientèle : animée par un responsable, l'équipe est composée d'un chargé clientèle qui assure la gestion et relation clientèle, trois agents qui réalisent l'ensemble des missions sur terrain.
- Filière Maintenance : Deux électromécaniciens sont responsables de l'exécution des travaux de maintenance, d'installation et d'optimisation de matériel électromécanique, hydraulique et automatisme suivant les plans et les directives donnés par le chef de secteur et du directeur d'exploitation.
- Filière Exploitation : composée de 6 agents des réseaux qui assurent les tâches relatives à l'entretien des réseaux.

## 5.3 LES MOYENS

### 5.3.1 Les laboratoires d'analyses SAUR accrédités COFRAC

SAUR dispose d'un réseau de laboratoires d'analyses internes et de partenariat avec des laboratoires externes accrédités COFRAC reconnus pour leur expertise en environnement et intervenant régulièrement sur le périmètre du contrat.

En cas de pollution accidentelle, ces laboratoires sont sollicités pour détecter dans les plus brefs délais le type de produits incriminés. Ils garantissent une astreinte continue et peuvent être sollicités 24h/24.

### 5.3.2 Les directions support du groupe SAUR

Le siège SAUR met à la disposition des Directions Régionales et des centres opérationnels d'exploitation son expertise dans de nombreux domaines, et notamment :

1. Traitement des eaux
2. Hydraulique
3. Maintenance
4. Informatique industrielle
5. Télémétrie et radio relève
6. Logiciels métiers
7. Logistique et achats

### 5.3.3 Les logiciels métier du groupe SAUR

SAUR a développé et mis en œuvre toute une gamme de logiciels spécialisés dans le domaine de l'exploitation des services publics d'eau et d'assainissement :

SAPHIR	Gestion de la clientèle
J@DE	Gestion des achats et de la comptabilité
MIRE QUALITE PRODUIT	Gestion de la qualité de l'eau
MIRE PRODUCTION	Gestion de la production et du traitement de l'eau
MIRE FORCE MOTRICE	Gestion de l'énergie électrique
MIRE EQUIPEMENTS DE MESURE GERES	Gestion des équipements de mesures
MIRE PATRIMOINE	Gestion des équipements techniques
MIRE RENOUVELLEMENT	Gestion du renouvellement des matériels électromécaniques
MIRE RAD	Génération des rapports annuels du déléguétaire destinés aux collectivités
GEF et GEF PREVENTIF	Gestion de la maintenance
PDI / MOBITECH	Planification des interventions de terrain
VAL	Gestion des épandages agricoles
AGATE	Gestion de l'assainissement non collectif
CART@JOUR - ANC	Gestion de l'assainissement non collectif (partenariat avec G2C Informatique)
AQUASOFT	Modélisation et optimisation des réseaux d'eau sous pression, y compris de la qualité de l'eau
BACARA	Calcul du traitement de mise à l'équilibre des eaux
NET & GIS	Cartographie informatisée des réseaux
WINRAM	Calcul de la protection des réseaux d'eau sous pression
CHARLINE	Calcul des lignes d'eau dans les usines de traitement
STANDARDS	Contrôle commande des installations déléguées à l'aide d'automates programmables
D'AUTOMATISMES	Système de supervision locale des installations de production ou traitement
ELOISE et SCOPE	Télésurveillance à distance et gestion des alarmes des installations de production ou traitement
GEREMI 32	Mise à disposition de nos clients collectivités via Internet de données issues de notre système d'information : cartographie des réseaux d'eau, suivi de la production et du fonctionnement des installations, suivi des contrôles des installations d'assainissement non collectif
@collectivité	

## 5.3.4 Les ressources matérielles du contrat

Description	Quantité
Logiciels DAO	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
PC OPTIPLEX GX 280	1.00
ECRANS 19" DAEWOO	2.00
D A O KAYAK XA + TABLE	1.00
CLIMATISEUR CHUNLAN CARTO	1.00
FONTAINE EAU GLACEE	1.00
PC OPTIPLEX GX60	1.00
COPIEUR LANIER LD024C	1.00
PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
HUB DLINK 24 PORT GIGABIT	1.00
AUTOCOM E-DIATONIS	1.00
Imprimante hH.P. Laserjet 4000	1.00
Climatiseur CT WEST Miré José	1.00
Climatiseur PANASONIC Sal Réun	1.00
RETROPROJECTEUR SCHLEICHER	1.00
PHOTOCOPIEUR TOSHIBA NUMERIQUE	1.00
FAX LASER 5100 SAMSUNG	1.00
PC DELL	1.00
Serveur IBM XSERIE 225	1.00
Vidéoprojecteur TLPS41	1.00
Bureau Compta Gris Ambré	1.00
Bureau BARATINY Gris ambré	1.00
Armoire bas 2 port rideaux LERO	1.00
BUREAU PERFORMER LEROUX	1.00
ARMOIRES BASSES (MIRE José)	1.00
ARMOIRE BASSE MIRE	1.00
Logiciel Photoshop	1.00
Logiciel exploit relevé mesure	1.00
Hangar Dépôt Matériel	1.00
ELECTROPOMPES + ACCESSOIRES	1.00
Détecteur de Bouches à Clé	4.00
Superviseur TOPKAPI	1.00
Moniteur AMI TRIDES	1.00
APP DETECT CANAL SEVERIN	1.00
Releveur mesures METROLOG	1.00
Pack Portatif GP340	1.00
PERFO. 322 SDS PACK	1.00
CARTE PERAX RES LACROIX P200XM	1.00
CARTE PERAX RES RAV-TOUZA P200	1.00
NETTOYEUR HAUTE PRESSION	1.00
PULVERISATEUR BAS PRESSION	1.00
Compresseur Kaeser M38 WKAOF09	2,00
Marteau Piqueur	2,00
<i>Plaque vibrante</i>	1.00
<i>TRONCONNEUSE BETON PARTNER</i>	4,00
GROUPE SOUDURE	1.00
Lances Télescopiques BP 2 à 6	1.00
Perforateur 322 SDS PACK	3,00
SCIE A SOL	1.00
Perforateur SPIT 372	1.00
COMPRESSEUR 300 L	1.00
P C OPTIPLEX GX60	1.00
Serveur Ethernet DB25M MOXA	1.00
VESTIAIRE	1.00

AMENAGEMENT BUREAU CLIENTELE	1.00
COPIEUR GESTETNER	1.00
Clim G C WEST Clientele	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
PC ATHLON XP2000	1.00
AMGT BUREAU MAINTENANCE	1.00
PC AMD PRISME SEMPRON	1.00
MOBILIERS TELEGESTION	1.00

## INVENTAIRE DES VEHICULES

IMMAT	NOM	PRENOM	MODELE
CQ-741-WT	LAGUERRE	MAX	ISUZU DMAX 4X4 ATELIER
AB-698-NJ	JEAN JOSEPH	JOCELYN	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
CL-264-LX	BATTA	REGINE	CLIO III 5P EMOTION 1,5 DCI 75cv
CL-701-MC	FAGOUR	SANDRINE	CLIO III 5P EMOTION 1,5 DCI 75cv
CH-772-PY	APPIN	LOUIS-FELIX MICHEL	KANGOO EXPRESS GD CFT 1.5DCI 85
AB-798-NH	CESAIRE	MARC	HILUX SIMPLE CAB DR22GM 4X4
CS-655-XA	EGLANTINE	JEAN-PHILIPPE	ISUZU DMAX SPLASH WHITE SIMPLE 4X2
AB-568-NJ	GROMAT	GILBERT	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AC-446-TP	ALINE	MARC-ANTOINE	BERLINGO FIRST FG HDI BUSINESS 480-75CV-6CV
AS-546-HK	URSULE	FABRICE	KANGOO VU 4P FOURGONNETTE EXPRESS L1 CONFORT 1.5DCI 70
AW-907-HA	LETTÉ	PATRICE	CAMION TRIBENNE FREIN MOTEUR SUR PRISE MVT PTC 3,5 T - PTRA 7T
BQ-600-QC	MIRE	JOSE	NISSAN QASHQAI 5P TOUT TERRAIN 4X4 1,5 DCI 110 FAP VISIA 2WD

## 5.4 L'ORGANISATION DE L'ASTREINTE

### 5.4.1 L'organisation régionale

## La permanence de service

### Dispositif d'alerte

- Pendant l'ouverture des bureaux, les interventions nécessaires à la continuité de service sont assurées par l'ensemble du secteur d'exploitation, relayé si besoin, par les services de la Direction.
- En dehors de ces horaires, les clients peuvent continuer à composer le n° d'accès indiqué sur leur facture :
  - ils sont mis en relation avec un responsable de **permanence 24h/24 et 7j/7**.
  - ce dernier déclenche l'intervention d'un agent ayant les compétences pour l'intervention mais peut également faire appel, si besoin, au renfort d'un électromécanicien d'astreinte ou d'un autre agent de terrain.
- L'électromécanicien de permanence peut également recevoir des informations transmises par notre système de télésurveillance (TOPKAPI).

### Les moyens humains

- Le niveau II de permanence
  - reçoit les appels clients ainsi que les appels de télésurveillance
  - coordonne les interventions des niveaux III sur le terrain.
- En cas d'incident majeur (pollution, manque d'eau généralisée, accident...), le niveau II fait appel au **cadre de permanence** de niveau I, qui :
  - mettra en œuvre les dispositions d'urgence
  - assurera la liaison entre l'astreinte locale et les services de l'Etat

### Les moyens technique

- Un standard téléphonique

Ce central permet de donner un **message d'information** paramétrable à distance par l'agent de permanence en cas de perturbation sur le réseau

- Un central de Supervision (TOPKAPI).

Il permet de traiter et prioriser toutes les alarmes et informations en provenance des installations.

## 5.4.2 L'organisation secteur

### Les moyens humains

**Le secteur Schœlcher dispose en permanence de :**

- 1 électromécanicien de niveau III
- 1 agent de distribution de niveau III

## 6 LE CONTRAT

### 6.1 LES INTERVENANTS

#### 6.1.1 La collectivité

**Nom de la collectivité :** Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique

**Le Président :** M. Pierre SAMOT

**Le Secrétaire :**

**Siège :** Immeuble Chateaubœuf Est – BP407 – 97204 Fort-de-France cedex

**Téléphone :** 0596 75 82 72

**Télécopie :** 0596 75 87 06

**email :**

#### 6.1.2 Les collectivités adhérentes

<b>Nom de la commune</b>	<b>Nom du (des) délégué(s)</b>	<b>N° téléphone Mairie</b>
SCHOELCHER	M. Luc CLEMENTE	0596 72 72 72
	M. Emile GONIER	0596 72 72 72
	M. Fred DERNE	0596 72 72 72

#### 6.1.3 Le service chargé du contrôle

**Organisme :** ODYSSI

**Interlocuteur :** Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU

**Adresse :** 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.71.13.90

**Télécopie :** 05.96.71.20.15

**email :** odyssi@odyssi.fr

#### 6.1.4 Le maître d'œuvre

**Organisme :** ODYSSI

**Interlocuteur :** Monsieur Jean-Max CORANSON-BEAUDU

**Adresse :** 7-9 rue des Arts et Métiers, Bât. Flore Gaillard, lot. Dillon-Stade – BP162 - 97202 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.71.13.90

**Télécopie :** 05.96.71.20.15

**email :** odyssi@odyssi.fr

#### 6.1.5 Agence régionale de santé

**Interlocuteur :** Monsieur CAMY

**Adresse :** Avenue PASTEUR BP 658 97263 FORT DE FRANCE

**Téléphone :** 05.96.60.60.08

**Télécopie :** 05.96.60.60.12

**email :**

## 6.1.6 L'agence de l'eau

**Nom de l'Agence :** Office Départemental de l'Eau de la Martinique

**L'interlocuteur :** Madame Jeanne DEFOI (Directrice)

**Adresse :** 7 Avenue Condorcet - BP 32 - 97201 Fort-de-France

**Téléphone :** 05.96.48.47.20

**Télécopie :** 05.96.63.23.67

**email :** [ode972@wanadoo.fr](mailto:ode972@wanadoo.fr)

## 6.1.7 Le percepteur

**Trésorerie de :** CAEN

**Le trésorier :** Mme CHAMPOD

**Adresse :** 6 Boulevard Général Vanier 14000 CAEN

**Téléphone :** 02.31.24.99.99

**Télécopie :** 02.31.45.40.00

**email :**

## 6.1.8 Le déléguétaire SAUR

### Le Responsable exploitation

**:** M. MIRE José Max

**Adresse :** Anse Gouraud – BP7213 – 97274 Schœlcher

**Téléphone :** 0596 61 15 45

**Télécopie :** 0596 61 62 69

**email :** [jmire@saur.fr](mailto:jmire@saur.fr)

## 6.2 LE CONTRAT

Nature du contrat :

Délégation Service Public

Date d'effet :

01/05/2006

Durée du contrat :

10 ans

Date d'échéance (intégrant les avenants éventuels) :

30/04/2016

## 6.3 VIE DU CONTRAT

### 6.3.1 Les avenants signés dans l'année

La signature de l'avenant N°3 a consisté essentiellement à mettre en place un fond de travaux.

## 6.3.2 Les avenants

N° Avenant	Date de signature	Objet
N°1	09 / 07 / 2008	Transfert du contrat SAUR / SMDS
N°2	07 / 09 / 2009	Nouvelle condition d'achat d'eau
N°2	07 / 09 / 2009	Contrainte tarifaire issue des revendications sociales
N°3	22 / 04 / 2013	Création d'un fonds contractuel de travaux de renouvellement des réseaux et d'amélioration

## 6.3.3 Les clauses de révision atteintes

Néant

## 6.4 ENGAGEMENTS A INCIDENCES FINANCIERES

### 6.4.1 Les conventions

Il s'agit des engagements devant être repris à l'échéance du contrat pour assurer la continuité de service.

#### 6.4.1.1 Les conventions de vente d'eau

Sans objet.

## 6.4.1.2 Les conventions d'achat d'eau

Collectivité d'origine	Date de signature	Date échéance	Particularités
SICSM / Ville de Schœlcher	21 / 03 / 1989	illimitée	
ODYSSI /CACEM / SMDS	03 / 04 / 2009	illimitée	

## 6.4.2 Les biens de reprise

Il s'agit des biens qui appartiennent au déléguétaire et qui peuvent être vendus à la Collectivité à l'issue du contrat. Les éléments concernant cet aspect sont repris dans le chapitre « Votre patrimoine – Les biens de reprise ».

## 6.4.3 Les engagements liés au personnel

**1<sup>er</sup> cas : Les conditions d'application des dispositions de l'article L122.12 sont réunies.**

Dès lors qu'il y a transfert d'une entité économique autonome disposant des moyens et du personnel spécifiquement affectés à la poursuite de l'activité, les moyens et le personnel sont transférés en application des dispositions du Code du Travail (article L 122-12).

Ces dispositions sont applicables à toutes les entreprises, qu'elles adhèrent ou non à la FP2E. Dans le cas de reprise de l'activité par une collectivité territoriale (retour en régie), le transfert est effectué en application des modalités prévues par l'article 20 de la loi du 26 juillet 2005.

**2<sup>eme</sup> cas : Les conditions prévues par l'article L 122.12 ne sont pas réunies**

### **2.1. Entreprises de la profession adhérentes à la FP2E.**

Dans le cas où les deux entreprises, (l'entreprise cédante et l'entreprise reprenant l'activité) adhèrent à la FP2E, celles-ci ont l'obligation d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 de la Convention Collective de L'Eau et de l'Assainissement qui prévoit le transfert en fin de contrat du personnel spécifiquement affecté à l'activité.

### **2.2. Si l'une des deux entreprises est non adhérente à la FP2E.**

En ce cas, les entreprises concernées ne sont pas tenues d'appliquer les dispositions de l'article 2.5.2 précité, mais elles peuvent à leur guise et selon leur intérêt, en accepter ou en demander l'application.

## 6.4.4 Les flux financiers

A l'issue de l'actuel contrat de délégation, les engagements financiers suivants devront faire l'objet d'un solde :

- Régularisation éventuelle de TVA (sur les investissements de la Collectivité, liés à l'exploitation du service, ayant fait l'objet d'une attestation délivrée par cette dernière),
- Régularisation des surtaxes collectées et reversées, après déduction des impayés éventuels,
- Transfert de propriété des biens de reprise éventuels,
- Régularisation des fonds et programme de renouvellement s'il y a lieu,
- Régularisation de tout autre type d'engagement contractuel spécifique (fond de travaux, fond d'investissement, ...).

## 7 LA GESTION CLIENTELE

### 7.1 NOMBRE DE BRANCHEMENTS

#### 7.1.1 Nombre total de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

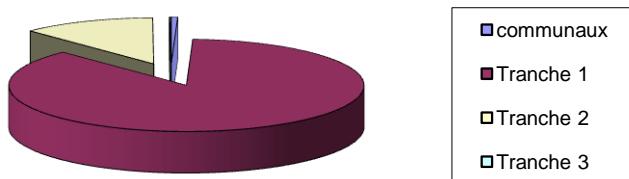
Commune	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 345	9 473	9 545	0,76 %
Total de la collectivité	9 345	9 473	9 545	0,76 %
Evolution N/N-1	-	1,37 %	0,76 %	

#### 7.1.2 Décomposition par type de branchements

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre de chaque année affichée.

	2013	Particuliers et Autres			Communaux
		Dont < 200 m3/an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m3/an (tranche 2)	Dont conso > 6000 m3/an (tranche 3)	communaux
Total de la collectivité	9 545	8 321	1 160	9	55
Répartition	-	87,18 %	12,15 %	0,09 %	0,58%

Répartition par type de branchements



### 7.2 NOMBRE DE CONTRATS – ABONNES

Ce tableau présente le nombre de contrats au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 389	9 464	9 514	0,53 %
Total de la collectivité	9 389	9 464	9 514	0,53%
Evolution N/N-1	-	0,80 %	0,53 %	

## 7.3 NOMBRE DE CLIENTS

Ce tableau présente le nombre de clients au 31 décembre de chaque année affichée.

Commune	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	9 210	9 355	9 396	0,44 %
Total de la collectivité	9 210	9 355	9 396	0,44%
Evolution N/N-1	-	1,57 %	0,44 %	

Les nombreux projets immobiliers entrepris sur la commune rendent compte d'une population urbaine qui s'accroît d'année en année.

## 7.4 LES VOLUMES COMPTABILISES

### 7.4.1 Les volumes consommés hors VEG (Vente d'Eau en Gros)

#### 7.4.1.1 Période de relève des compteurs

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 13/11/2013 (373 jours)

#### 7.4.1.2 Les volumes consommés par commune hors VEG

Commune	2011	2012	2013	Evolution N/N-1
SCHOELCHER	1 266 378	1 290 395	1 250 553	-3,09 %
Total de la collectivité	1 266 378	1 290 395	1 250 553	-3,09 %
Evolution N/N-1	-	1,90 %	-3,09 %	

#### 7.4.1.3 Les volumes consommés par type de branchement hors VEG

Commune	2013	Particuliers et autres			communaux
		Dont < 200 m3/an	Dont 200 < conso < 6000 m3/an	Dont conso > 6000 m3/an	
Total de la collectivité	1 250 553	682 487	442 703	92 179	33 184
Consommation moyenne par type de branchement	131	82	382	10 242	603

#### 7.4.1.4 Caractéristiques des consommations hors VEG

Ce tableau présente le nombre de branchements au 31 décembre ayant consommé ou non.

Commune	Nb branchements sans consommation	Nb branchements avec consommation		
SCHOELCHER	278	9 267		
Total de la collectivité	278	9 267		

## 7.4.1.5 Liste détaillée des consommations de plus de 6 000 m3/an hors VEG

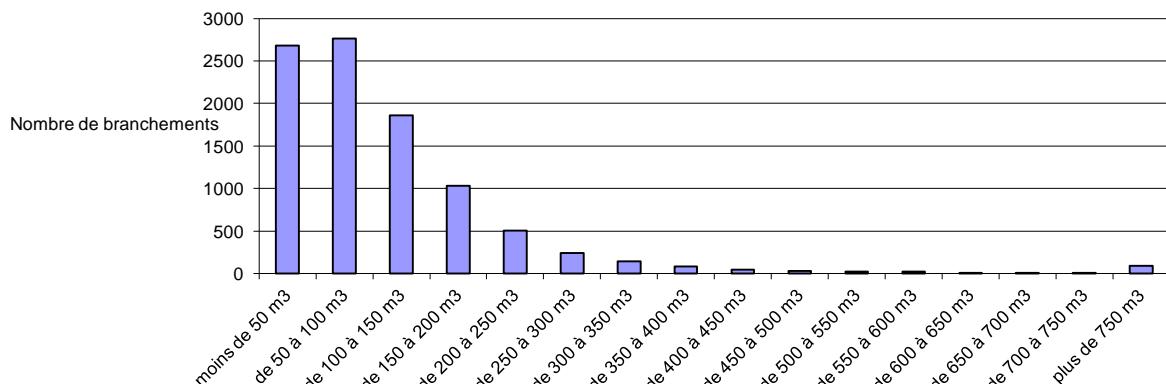
Ce tableau présente les clients ayant un branchement dont la consommation est supérieure à 6 000 m3.

Commune	Nom du client	2012	2013	Evolution N / N -1
SCHOELCHER	EHPAD TERREVILLE	6 727	6 289	-6,51 %
SCHOELCHER	UAG - CUR	5 547	6 977	25,78 %
SCHOELCHER	CSM SARL CLINIQUE STE-MARIE	14 028	10 362	-26,13 %
SCHOELCHER	CROUS-RESIDENCE-UNIVERSITE	25 602	23 642	-7,66 %
SCHOELCHER	SDC LES CITRONNELLES	7 527	8 368	11,17 %
SCHOELCHER	BRANCHEMENTS COMMUNAUX	40 422	30 084	-25,58 %
SCHOELCHER	MADIANA CONGRES	11 918	10 481	-12,06 %
SCHOELCHER	STE CARAIBES INVESTISSEMENT	16 015	18 689	16,70 %
SCHOELCHER	H IMMOBILIER	6 921	7 371	6,50 %
Total de la collectivité		134 707	122 263	-9,24 %

## 7.4.1.6 Spectre des consommations hors VEG

Tranche	Volume consommé	Nombre de branchements
moins de 50 m3	67 544	2 684
de 50 à 100 m3	207 302	2 762
de 100 à 150 m3	231 048	1 864
de 150 à 200 m3	178 462	1 035
de 200 à 250 m3	112 349	505
de 250 à 300 m3	65 339	238
de 300 à 350 m3	44 954	140
de 350 à 400 m3	29 834	80
de 400 à 450 m3	19 434	46
de 450 à 500 m3	13 263	28
de 500 à 550 m3	12 598	24
de 550 à 600 m3	11 999	20
de 600 à 650 m3	6 161	10
de 650 à 700 m3	6 062	9
de 700 à 750 m3	7 226	10
plus de 750 m3	236 978	90

Spectre des consommations



Tranches de consommation

## 7.4.2 Les volumes facturés

Les volumes facturés sont présentés dans les états des décomptes.

## 7.5 ETAT DES RECLAMATIONS CLIENTS

Réclamations récurrentes sur l'année	Nombre en 2012	Nombre en 2013
FACTURATION ENCAISSEMENT / RELANCE / Erreur frais de recouvrement	36	9
FACTURATION ENCAISSEMENT / VOLUME CONSOMMATION COMPTAGE / Erreur relevé	3	2
PRODUIT / EAU POTABLE / Goût couleur odeur	6	1
PRODUIT / EAU POTABLE / Insatisfaction défaut de continuité du service	8	0
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop faible	34	29
PRODUIT / EAU POTABLE / Pression trop forte	1	1
QUALITE DE SERVICE / DOMMAGE CAUSE / Branchement fermé à tort	1	1
QUALITE DE SERVICE / ERREUR ADMINISTRATIVE / Erreur adresse facturation	1	6

## 7.6 LES INDICATEURS DU SERVICE

### 7.6.1 Les indicateurs spécifiques

Densité du réseau (Nb clients / longueur réseau) : 0.0714

Indice de consommation (volume consommé / longueur réseau) : 9.3871

## 7.7 LE PRIX DE L'EAU

### 7.7.1 Le prix de l'eau

#### TARIFS POUR UNE CONSOMMATION DE 120 M3

Distribution de l'eau :	<b>EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI</b>
Collecte et traitement des eaux usées :	<b>MAITRISE D'OUVRAGE &amp; EXPLOITATION ODYSSI</b>

#### Evolution des prix entre le 29 Décembre 2012 et le 29 Décembre 2013

		29 Décembre 2012	29 Décembre 2013	% Evolution
<b>Eau potable</b>	Redevance investissement ODYSSI	0,0600	0.0600	0%
	Participation à la préservation de la ressource en eau ODE	0,1185	0.1185	0%
	Consommation part SMDS	1.0107	1.0364	3.64%
	Taxe sur la Consommation d'Eau (Ministère de l'Agriculture)	0,00000	0.0000	0%
	Lutte contre la pollution (Office de l'eau)	0,2500	0.2500	0%
	Consommation part achat d'eau SICSM-ODYSSI	0,6017	0.7318	0%
	Consommation part ODYSSI	1,7000	1.7000	0%
	Modernisation des réseaux (Office de l'eau)	0,1500	0.1500	0%
	<b>Consommation Partenaire HT</b>	2.88	2.91	1.04%
	<b>Consommation Société HT</b>	1.0107	1.0364	2.54%
<b>Assainissement</b>	<b>Consommation Organismes Publics HT</b>	0,43	0.40	-6.98%
	<b>TVA</b>	0,08	0.09	0%
	<b>Consommation TTC (prix unitaire)</b>	<b>4.40</b>	<b>4.44</b>	<b>0.91%</b>
	<b>Consommation TTC (base 120 m3)</b>	<b>528.08</b>	<b>532.80</b>	<b>0.89%</b>
<b>Eau potable</b>	Prime fixe part SMDS	69.86	71.64	2.55%
	Prime Fixe part ODYSSI	45.00	45.00	0%
	<b>Partie fixe Partenaire HT</b>	<b>45.00</b>	<b>45.00</b>	<b>0%</b>
	<b>Partie fixe Société HT</b>	<b>69.86</b>	<b>71.64</b>	<b>2.55%</b>
	<b>TVA</b>	<b>2.41</b>	<b>2.45</b>	<b>1.66%</b>
<b>Partie fixe TTC (prix unitaire)</b>		<b>117.27</b>	<b>119.09</b>	<b>1.55%</b>
<b>Total TTC (base 120 m3)</b>		<b>645.36</b>	<b>651.89</b>	<b>1.01%</b>

## 7.7.2 Les composantes du prix de l'eau

Prix de l'eau au 01/01/2013 pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> :

341,34 € T.T.C.

Soit :

2,84 € / m<sup>3</sup>

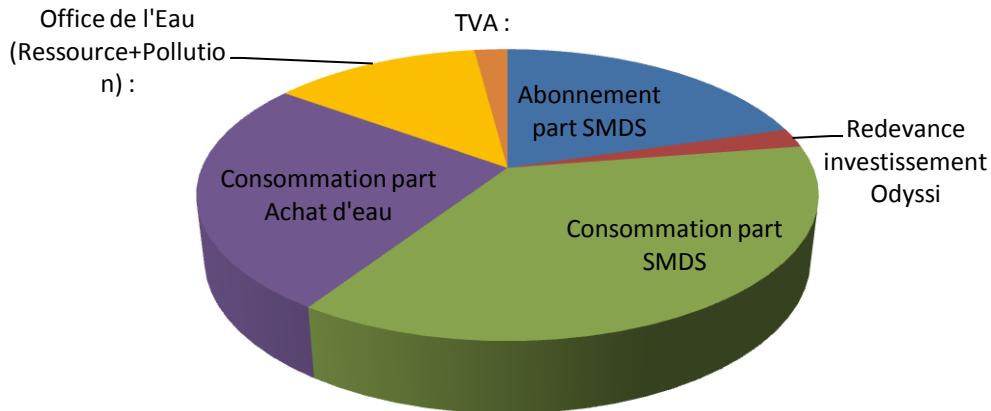
ou

0,0028 € / litre

La décomposition d'une facture d'eau pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup> est la suivante :

Abonnement part SMDS	69,62 €	soit : 20%
Redevance investissement Odyssi	7,20 €	soit : 2%
Consommation part SMDS	125,46 €	soit : 37%
Consommation part Achat d'eau	87,82 €	soit : 26%
Office de l'Eau (Ressource+Pollution) :	44,22 €	soit : 13%
TVA :	7,02 €	soit : 2%
<b>Total</b>	<b>341,34 €</b>	

### Composantes du prix de l'eau 2013



## 7.7.3 L'évolution du prix

Commune de Schœlcher

	Année	2012	2013	2014
Prix du m <sup>3</sup> au 1er janvier		2,68 €	2,84 €	2,85 €
Evolution N/N-1		0,4%	6,2%	0,2%

La taxe sur la consommation d'eau du ministère de l'agriculture a été abandonnée au profit de deux nouvelles taxes qui portent sur la lutte contre la pollution et sur la modernisation des réseaux.

## 7.8 SITE INTERNET SAUR

Saur met à la disposition de ses clients particuliers une agence en ligne, accessible à partir du portail [www.saur.com](http://www.saur.com).



### www.saurclient.fr : une agence en ligne 24h/24

Notre site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) est dédié à tout client abonné au service de l'eau. Chacun peut y créer son Espace Client, et y gérer son ou ses comptes, en toute sécurité.

L'espace client est mis à jour quotidiennement grâce à une interface sécurisée entre les bases de données clients et le site.

#### Comment faire pour

- ▶ Vous abonner
- ▶ Nous contacter
- ▶ Vérifier votre consommation
- ▶ Opter pour l'e-facture
- ▶ Vous informer sur la qualité de votre eau
- ▶ Résilier votre abonnement

#### > Gestion du compte sur « Mon Espace Client »

Sur son Espace Client, le client peut visualiser ses informations personnelles, le solde de son compte, son dernier index relevé, son historique de consommation sur 3 ans, sa dernière facture.

Il peut également y effectuer à toute heure les opérations nécessaires à la gestion de son compte et via les formulaires en ligne, contacter directement le service clientèle local concerné par sa demande. Les fonctionnalités disponibles sont largement utilisées par nos clients qui peuvent :

- ▶ Modifier leur adresse de facturation
- ▶ Modifier leurs identifiants de connexion
- ▶ Modifier ou communiquer leurs coordonnées bancaires
- ▶ Modifier leur mode de paiement
- ▶ Communiquer le relevé de leur compteur
- ▶ Souscrire à un nouvel abonnement
- ▶ Résilier leur abonnement en cours
- ▶ Demander une fermeture temporaire de branchement
- ▶ Demander un devis pour un branchement
- ▶ Régler leur facture par carte bancaire
- ▶ Souscrire à l'e-facture Saur et consulter leurs factures en ligne
- ▶ Nous adresser un mail
- ▶ Recevoir un mail lors de la relève de leur compteur
- ▶ Différer le prélèvement de leur facture de solde

A partir de la page d'accueil, les internautes non encore clients de Saur peuvent nous contacter, demander en ligne un devis ou une estimation de travaux de branchement, ou un encoré, un abonnement au service de l'eau.

#### > Information sur l'eau dans la commune du client

Dans cet espace client, le client accède aussi à une information personnalisée sur l'eau dans sa commune. Il peut y retrouver :

- ▶ la qualité de l'eau dans sa commune,
- ▶ une description des installations (station de traitement ou d'assainissement, réseau...)
- ▶ les travaux prévus sur la commune (les interruptions de services y sont annoncées)
- ▶ des alertes en cas de coupure, de casse de réseaux, de pollution...
- ▶ un espace spécifique est prévu pour l'actualité de l'eau sur la commune (Investissements prévus, actualité événementielle, lien vers le site de la collectivité).

#### > Une information exhaustive sur les thématiques de l'Eau

Dans les rubriques de « Toute l'info sur l'eau », l'internaute accède à une information détaillée sur les thèmes liés à l'eau :

- ▶ des conseils pratiques,
- ▶ un espace documentation pour le téléchargement des brochures Saur,
- ▶ des réponses aux questions les plus fréquentes,
- ▶ l'essentiel pour la préservation de l'eau dans l'environnement,
- ▶ les grands thèmes de la qualité de l'eau,
- ▶ un simulateur de consommation.

#### En savoir plus

-  **Votre règlement**  
Les modes de paiement que faire en cas de difficulté pour régler votre facture
-  **Votre facture**  
Pour mieux comprendre votre facture
-  **Votre compteur**  
Savoir le lire, l'utiliser, le protéger, et le rendre accessible
-  **Vous et l'Eau**  
Les éco-gestes, pour maîtriser votre consommation

#### > Partenariat avec Websourd et HandiCaPZéro

## ► Websourd

WebSourd a développé une gamme de services de mise en relation entre la personne sourde et son environnement sur la base d'un concept de Visio-Interprétation qui donne accès à un interprète en langue des signes à distance ou un vélotypiste, par l'intermédiaire d'une connexion haut débit, d'une Webcam et d'un micro : *Elision Contact*.

La personne sourde ne pouvant téléphoner à un numéro d'appel, se connecte sur le site [www.saurclient.fr](http://www.saurclient.fr) et peut accéder à nos services à travers une interface web sur une page d'accueil internet qui la met en relation avec un conseiller Saur via un interprète. L'internaute sourd choisit son mode de communication lorsqu'il se connecte (Langue des Signes Française ou écrit). En cas d'appel, c'est l'interprète WebSourd qui contacte le conseiller Saur.

## ► HandiCaPZéro

Grâce à notre partenariat avec l'association HandiCaPZéro, nous adaptons gratuitement nos supports écrits en caractères agrandis ou en braille. Le service « Confort de lecture », en ligne sur [www.handicapzero.org](http://www.handicapzero.org), permet à nos clients de prendre connaissance des documents écrits de manière autonome en choisissant les options d'écran ou de lecture audio les mieux adaptées.

Enfin, sous l'onglet « Saur », l'internaute retrouve les coordonnées de nos services clientèle et la carte des implantations de Saur en France.

## 8 LE PATRIMOINE DU SERVICE

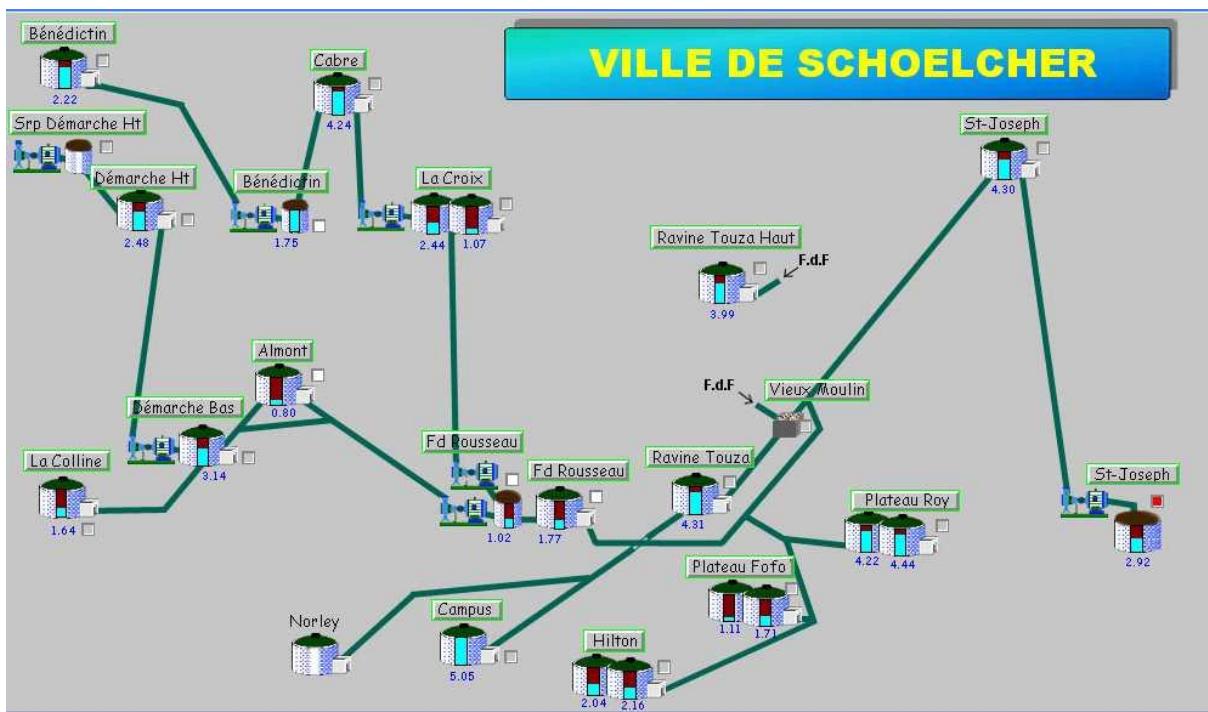
Le patrimoine de service est présenté par installation, ouvrage ou équipement et par type afin d'en avoir une vue synthétique.

On y trouve d'une manière générale les installations de production et/ou de traitement ainsi que les ouvrages de prélèvement de l'eau brute.

Au niveau du réseau de distribution, le détail porte généralement sur les stations de reprise/surpression, les traitements complémentaires éventuels ainsi que sur les châteaux d'eau et réservoirs. Nous trouvons enfin le détail des canalisations, des équipements de réseaux, des branchements et éventuellement des compteurs.

Le détail, équipement par équipement, est fourni en annexe 1.

### 8.1 LE SCHEMA DE FONCTIONNEMENT



## 8.2 LES INSTALLATIONS SUR LE RESEAU

### 8.2.1 Les stations de surpression et de reprise

Description des stations de surpression et reprise

Désignation	Lieu	Débit nominal M3/h	HMT en mCE	Télésurveillance	Groupe électrogène	Description
Pompage St Joseph	SCHOELCHER	375	185	OUI	NON	Vers réservoir 3000m3 quartier Séailles
Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	SCHOELCHER	389	20	OUI	NON	augmenter la pression dans le réseau de distribution
Pompage de Démarche Bas	SCHOELCHER	39	150	OUI	NON	pompage vers réservoir Démarche Haut
Pompage Lacroix	SCHOELCHER	25	63	OUI	NON	pompage vers réservoir Cabre
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	SCHOELCHER	85	120	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de Démarche haut
Pompage Fond Rousseau / Almont	SCHOELCHER	133	55	OUI	NON	Vers réservoir Almont
Pompage Fond Rousseau / La Croix	SCHOELCHER	112	138	OUI	NON	Vers réservoir La Croix
Pompage Bénédictin	SCHOELCHER	16	59	OUI	NON	Vers réservoir Bénédictin
Accélérateur d'Hilton (suppresseur)	SCHOELCHER	420	20	OUI	NON	Augmente la pression sur le réseau de St Georges coté mer

## 8.3 LES OUVRAGES DE STOCKAGE

### 8.3.1 Châteaux d'eau et Réservoirs

Description des châteaux d'eau et de réservoirs

Désignation	Volume en m3	Cote trop plein	Cote sol	Cote radier	Télésurveillance
Réservoir de PLATEAU FOFO \ Réservoir 1 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	97	OUI
Réservoirs de PLATEAU FOFO \ Réservoir 2 de PLATEAU FOFO	1 000	103	98	98	OUI
Réservoir de HILTON \ Réservoir 1 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de DOWLING CARTER \ Réservoir de DOWLING CARTER	1 000	-	-	-	NON
Réservoir de LACROIX \ Réservoirs 2 de LACROIX	1 000	257	253	253	OUI
Réservoir de NORLEY \ Réservoir de NORLEY	350	72	70	68	OUI
Réservoirs de HILTON \ Réservoir 2 de HILTON	1 000	44	39	39	OUI
Réservoir de CAMPUS \ Réservoir de CAMPUS	1 000	77	71	71	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT \ Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	100	203	200	199	OUI
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS \ Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	700	140	135	135	OUI
Réservoir de ST JOSEPH \ Réservoir de ST JOSEPH	3 000	278	272	272	OUI
Réservoirs de PLATEAU ROY \ Réservoir 1 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoirs de PLATEAU ROY \ Réservoir 2 de PLATEAU ROY	1 000	125	121	121	OUI
Réservoir de FOND ROUSSEAU \ Réservoir de FOND ROUSSEAU	1 000	145	138	140	OUI
Réservoir d'ALMONT \ Réservoir d'ALMONT	500	183	178	179	OUI
Réservoir de DEMARCHE BAS \ Réservoir de Démarche Bas	400	162	156	157	OUI
Réservoir de COLLINE \ Réservoir de COLLINE	80	134	129	131	OUI
Réservoir de DEMARCHE HAUT \ Réservoir de DEMARCHE HAUT	100	268	265	265	OUI
Réservoir de LACROIX \ Réservoir 1 de LACROIX	1 000	258	253	253	OUI
Réservoir de CABRE \ Réservoir de CABRE	700	306	302	302	OUI
Réservoir de BENEDICTINS \ Réservoir de BENEDICTINS	100	333	328	330	OUI

## 8.3.2 Bâches de reprise / surpression

Description des bâches de reprise et de surpression

Désignation	Volume en m3	Télésurveillance
Suppresseur de DEMARCHE HAUT \ Bâche de DEMARCHE HAUT	16	OUI
Station pompage de ST JOSEPH \ Bâche de ST JOSEPH	1000	OUI
Station Pompage de FOND ROUSSEAU \ Bâche de FOND ROUSSEAU	63	OUI
Station Pompage de BENEDICTINS \ Bâche de BENEDICTINS	7	OUI

## 8.4 LE RESEAU

### 8.4.1 Les canalisations

#### 8.4.1.1 Linéaire de canalisation par diamètre et par matériaux

Descriptif des canalisations d'adduction existantes

Matériaux	Diamètre (mm)	Extension de l'année	Linéaire total (ml)
Acier	33	0	175
Acier	50	0	104
Acier	200	0	20
Fonte	40	0	89
Fonte	50	0	317
Fonte	60	0	5 448
Fonte	70	0	505
Fonte	80	0	1 677
Fonte	100	0	19 364
Fonte	125	0	272
Fonte	150	0	12 604
Fonte	200	0	8 113
Fonte	250	0	3 743
Fonte	300	0	7 287
Fonte	300	2 491	11 665
Inconnue	0	0	8 837
Polyéthylène	40	0	156
Polyéthylène	50	0	430
Polyéthylène	63	0	864
Polyéthylène	75	0	154
Polyéthylène	90	0	17
Polyéthylène	110	0	1 075
Polyéthylène	160	0	1 108
Pvc	25	0	204
Pvc	40	0	1 269
Pvc	50	0	9 057
Pvc	63	0	4 471
Pvc	75	0	4 694
Pvc	90	0	2 822
Pvc	110	0	20 015
Pvc	125	192	3 159
Pvc	140	0	376
Pvc	160	0	1 796
Pvc	200	0	1 338
Total		2 682	133 221

## 8.4.2 Les équipements de réseau

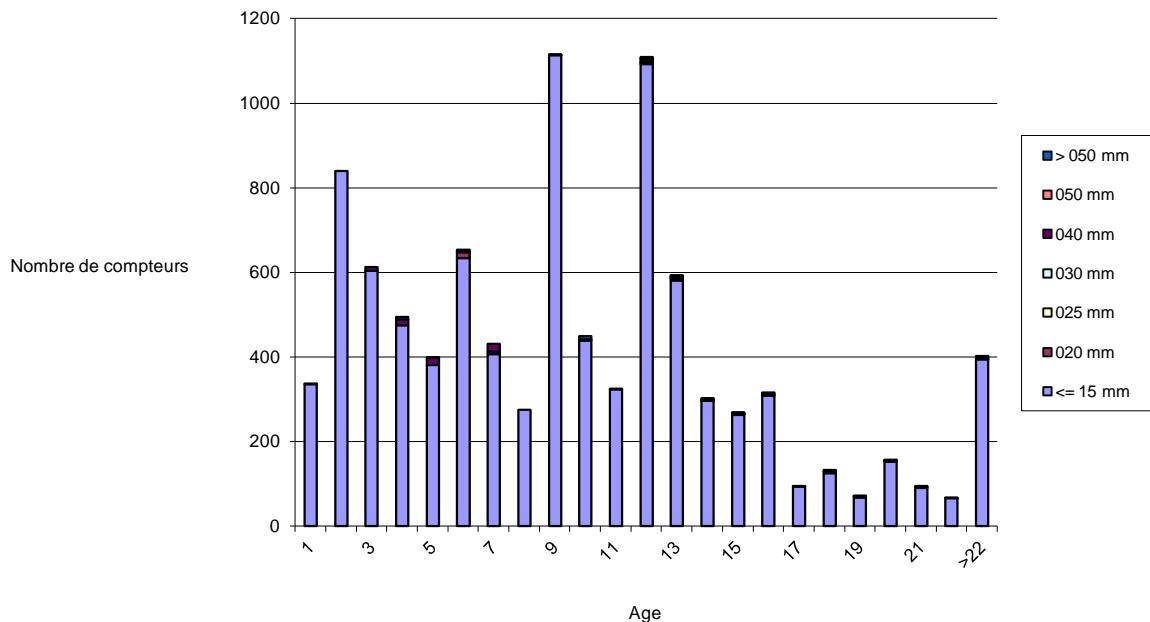
Descriptif des organes hydrauliques du réseau

Désignation	Nombre
Boite à boues	2
Compteur	16
Défense incendie	150
Plaque d'extrémité	1
Régulateur / Réducteur	18
Vanne / Robinet	451
Ventouse	64
Vidange / Purge	117

### 8.4.2.1 Répartition par âge et par diamètre

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	335	0	0	0	2	0	0	337
2	839	0	0	0	0	0	0	839
3	603	0	0	0	9	0	0	612
4	474	0	0	0	15	0	5	494
5	381	0	0	0	16	0	1	398
6	633	14	0	0	7	0	0	654
7	406	6	0	0	19	0	0	431
8	275	0	0	0	0	0	0	275
9	1 113	1	0	0	1	0	0	1 115
10	439	0	0	0	3	0	7	449
11	323	0	1	0	0	0	0	324
12	1 092	2	3	2	5	1	4	1 109
13	580	5	0	2	3	1	2	593
14	296	1	3	0	1	0	0	301
15	263	1	1	0	2	0	1	268
16	308	2	1	0	4	0	1	316
17	93	0	0	0	2	0	0	95
18	125	4	4	0	0	0	0	133
19	68	0	0	0	2	0	1	71
20	152	1	3	0	1	0	0	157
21	90	0	3	0	0	0	1	94
22	66	1	0	0	0	0	0	67
>22	394	1	4	0	1	0	1	401
Total par diamètre	9 348	39	23	4	93	2	24	9 533

Répartition des compteurs par âge et par diamètre



Nombre de compteurs sans les branchements résiliés fermés dont les compteurs sont toujours en place.

## 8.5 LE PATRIMOINE IMMOBILIER

Au cours de l'exercice considéré, il n'y a pas eu de variation du patrimoine immobilier de la collectivité, confié au déléguétaire, ou du fait du déléguétaire.

## 8.6 LA CONFORMITE DES INSTALLATIONS AU REGARD DES NORMES ENVIRONNEMENTALES ET DE SECURITE

### 8.6.1 Mise en sécurité des ouvrages

L'ensemble de tous les sites doit être doté de systèmes anti-intrusion performants. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

Afin d'éviter l'accès de tiers aux cuves, nous proposons la pose de clôtures autour des sites. Cette demande a déjà été formulée lors de RAD précédents.

### 8.6.2 Normes environnementales

R.A.S.

## 8.7 LES BIENS DE REPRISE

Les biens de reprise sont les biens qui appartiennent à SMDS et qui doivent être éventuellement repris à leur valeur par la Collectivité en cas de changement de Déléguétaire.

### 8.7.1 Les compteurs appartenant au déléguétaire

Diamètre nominal	<=15 mm	20 mm	25 mm	30 mm	40 mm	50 mm	>50 mm	Total
Age								
1	335	0	0	0	2	0	0	337
2	839	0	0	0	0	0	0	839
3	603	0	0	0	9	0	0	612
4	474	0	0	0	15	0	5	494
5	381	0	0	0	16	0	1	398
6	633	14	0	0	7	0	0	654
7	141	6	0	0	12	0	0	159
8	148	0	0	0	0	0	0	148
9	907	1	0	0	1	0	0	909
10	437	0	0	0	3	0	5	445
11	323	0	1	0	0	0	0	324
12	1 091	2	3	2	5	1	4	1 108
13	579	5	0	2	3	1	2	592
14	296	1	3	0	1	0	0	301
15	263	1	1	0	2	0	1	268
16	308	2	1	0	4	0	1	316
17	93	0	0	0	2	0	0	95
18	125	4	4	0	0	0	0	133
19	68	0	0	0	2	0	1	71
20	152	1	3	0	1	0	0	157
21	90	0	3	0	0	0	1	94
22	66	1	0	0	0	0	0	67
>22	392	1	4	0	1	0	1	399
Total par diamètre	8 744	39	23	4	86	2	22	8 920

## 8.7.2 Les autres biens de reprise

Les biens de reprise identifiés sont :

LOCALISATION	DESCRIPTION DE L'EQUIPEMENT	DATE DE POSE
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Station Pompage de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	01/01/1999
Réservoir de ST JOSEPH	Satellite de télégestion	05/07/2010
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite de télégestion	04/07/2010
Réservoir DARWLING CARTER	Satellite de télégestion	20/11/2012
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite de télégestion	04/01/2012
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Satellite de télégestion	28/11/2003
Réservoir de CAMPUS	Satellite de télégestion	23/09/2004
Réservoir de PLATEAU FOFO	Satellite de télégestion	01/07/2002
Réservoir de HILTON	Satellite de télégestion	01/09/2002
Réservoir de PLATEAU ROY	Satellite de télégestion	01/08/2002
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	01/05/1996
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Satellite de télégestion	21/11/2005
Réservoir d'ALMONT	Satellite de télégestion	28/07/2003
Station Pompage de DEMARCHE BAS	Satellite de télégestion	02/07/2010
Réservoir de COLLINE	Satellite de télégestion	01/12/2003
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	02/07/2010
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Satellite de télégestion	01/01/2001
Station Pompage de LACROIX	Satellite de télégestion	01/01/2002
Réservoir de CABRE	Satellite de télégestion	01/12/2002
Station Pompage de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite de télégestion	07/12/2011

## 9 BILAN DE L'ACTIVITE

### 9.1 LES VOLUMES D'EAU

#### 9.1.1 Les volumes mis en distribution

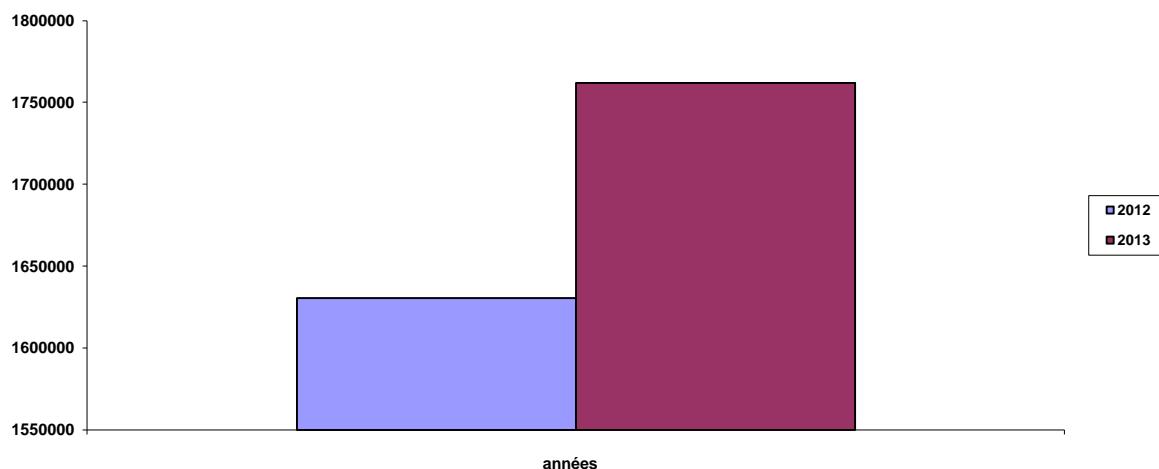
Volumes mis en distribution = Volumes produits + Volumes importés – Volumes exportés

##### 9.1.1.1 *Les volumes annuels mis en distribution exprimés en m<sup>3</sup>*

Volume produit = Volume traité injecté dans le réseau

Désignation volume	2012	2013
Volume importé	1 630 416	1 761 715
Total volume mis en distribution	1 630 416	1 761 715
Evolution N / N-1	-	8,05 %

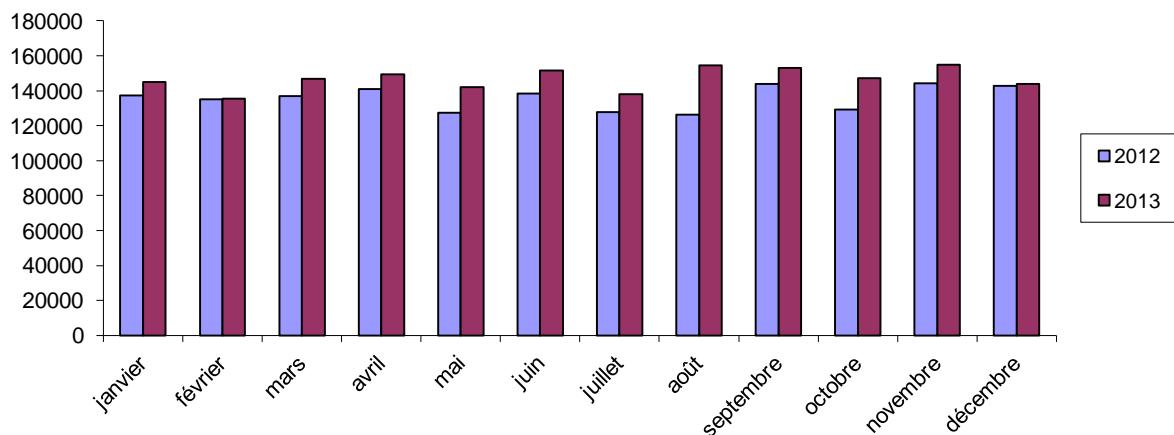
volumes annuels mis en distribution



## 9.1.1.2 Les volumes mensuels mis en distribution

	2012	2013	Evolution N/N-1
Janvier	137 433	144 897	5,43 %
Février	135 068	135 603	0,40 %
Mars	137 063	146 864	7,15 %
Avril	141 119	149 254	5,76 %
Mai	127 273	142 205	11,73 %
Juin	138 533	151 661	9,48 %
Juillet	127 852	137 990	7,93 %
Août	126 260	154 457	22,33 %
Septembre	143 739	153 113	6,52 %
Octobre	129 051	147 294	14,14 %
Novembre	144 353	154 675	7,15 %
Décembre	142 672	143 702	0,72 %
Total	1 630 416	1 761 715	8,05 %

volumes mensuels mis en distribution

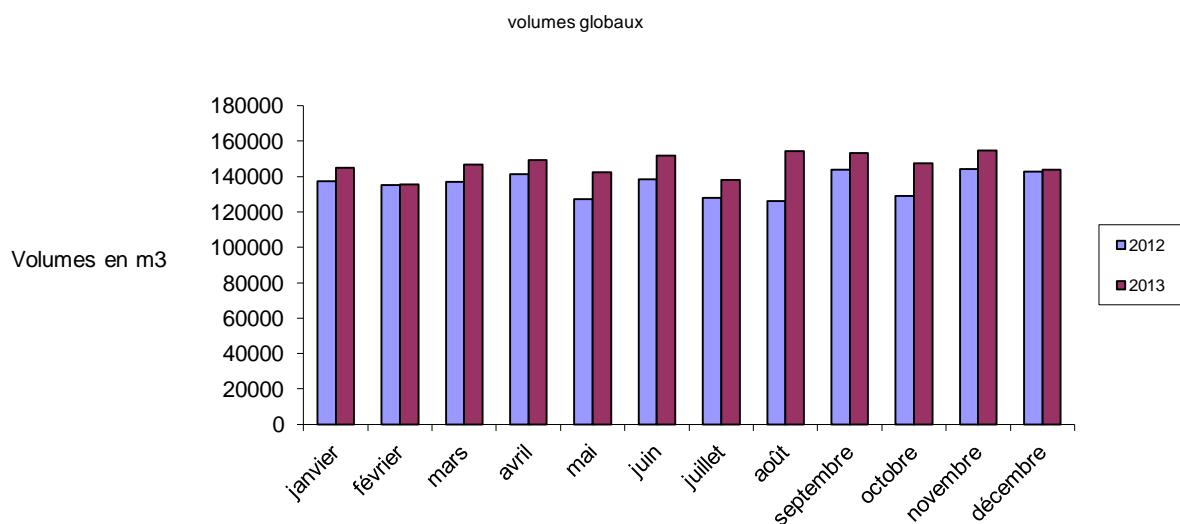


## 9.1.2 Les importations

### 9.1.2.1 Volumes globaux

Volumes mensuels importés exprimés en m<sup>3</sup>

	2012	2013
Janvier	137 433	144 897
Février	135 068	135 603
Mars	137 063	146 864
Avril	141 119	149 254
Mai	127 273	142 205
Juin	138 533	151 661
Juillet	127 852	137 990
Août	126 260	154 457
Septembre	143 739	153 113
Octobre	129 051	147 294
Novembre	144 353	154 675
Décembre	142 672	143 702
Total	1 630 416	1 761 715
Evolution N / N-1	-	8,05 %

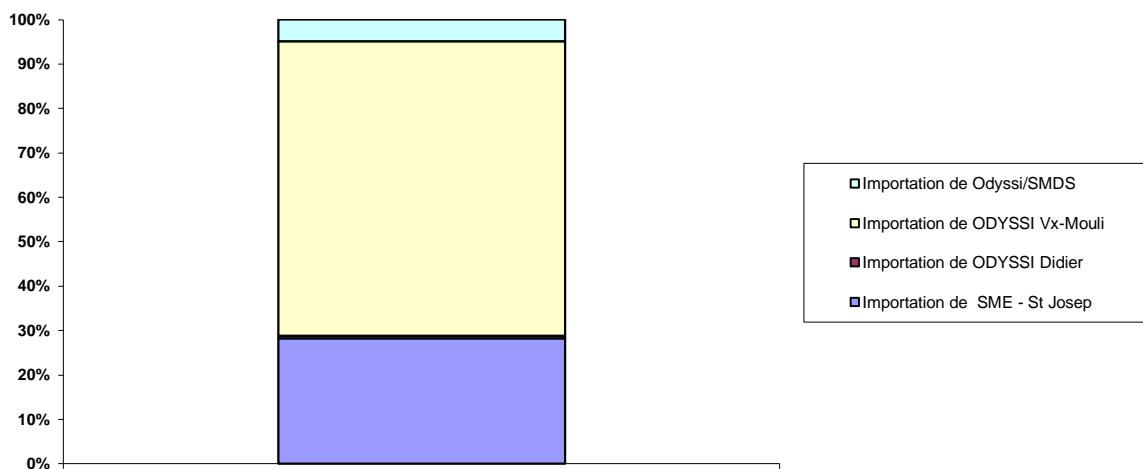


## 9.1.2.2 Synthèse par origine

Volumes annuels importés exprimés en m3

Désignation origine	2012	2013
Importation de SME - St Josep	581 501	498 311
Importation d'ODYSSI Didier	18 700	8 926
Importation d'ODYSSI Vx-Moulin	1 030 215	1 168 864
Importation d'ODYSSI/SMDS	0	85 614
Total	1 630 416	1 761 715

synthèse par origine



Le 07 Avril 2009, ODYSSI nous a autorisés à mettre en service le réseau d'adduction de vieux moulin afin de respecter la convention d'achat d'eau en gros.

L'objectif est de s'approvisionner un maximum chez eux de manière à faire bénéficier le prix d'achat aux abonnés de la ville de Schœlcher.

# Rapport Annuel du Déléguétaire

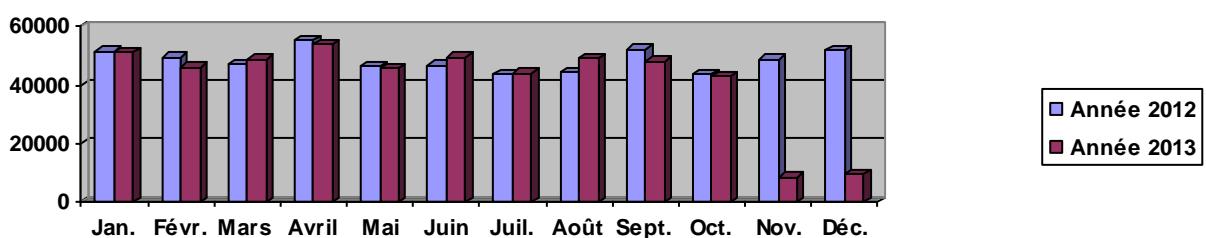


## 9.1.2.3 Détail par origine

Volumes mensuels importés exprimés en m<sup>3</sup>

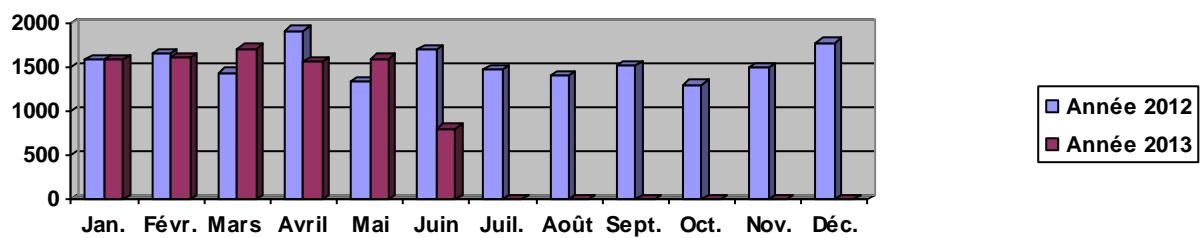
### Importation de SME - St Josep

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	51529	49393	47172	55224	46270	46899	43847	44381	52313	43729	48958	51786	581501
Année 2013	51296	46054	48837	54100	45742	49619	44092	49303	48301	43144	8288	9535	498311



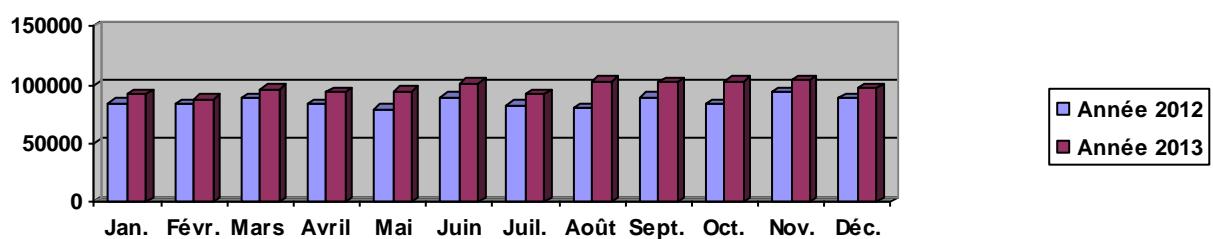
### Importation d'ODYSSI Didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	1596	1659	1446	1926	1348	1709	1485	1406	1528	1312	1500	1785	18700
Année 2013	1596	1617	1721	1577	1609	806	0	0	0	0	0	0	8926



### Importation d'ODYSSI Vx-Moulin

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	84308	84016	88445	83969	79655	89925	82520	80473	89898	84010	93895	89101	1030215
Année 2013	92005	87932	96306	93577	94854	101236	92263	103424	102592	103005	104053	97617	1168864

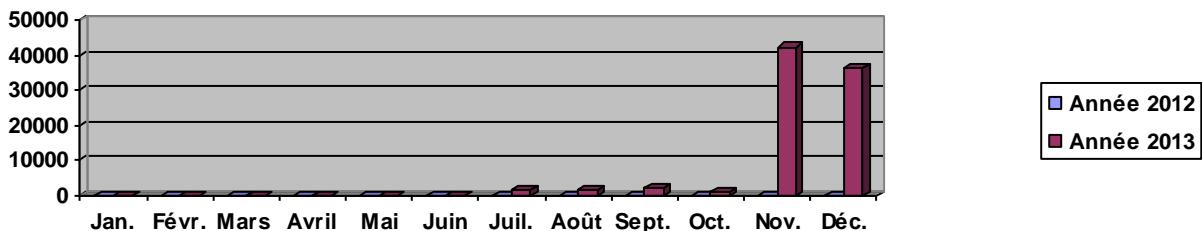


# Rapport Annuel du Déléguétaire



## Importation d'ODYSSI/SMDS

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année 2013	0	0	0	0	0	0	1635	1730	2220	1145	42334	36550	85614

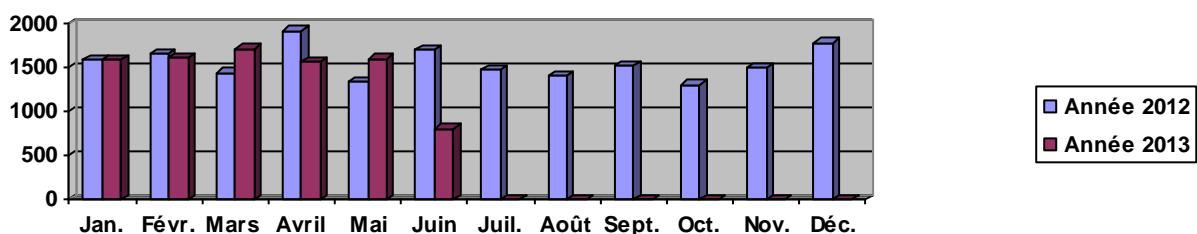


### 9.1.2.4 Détail par compteur

Volumes mensuels exprimés en m3

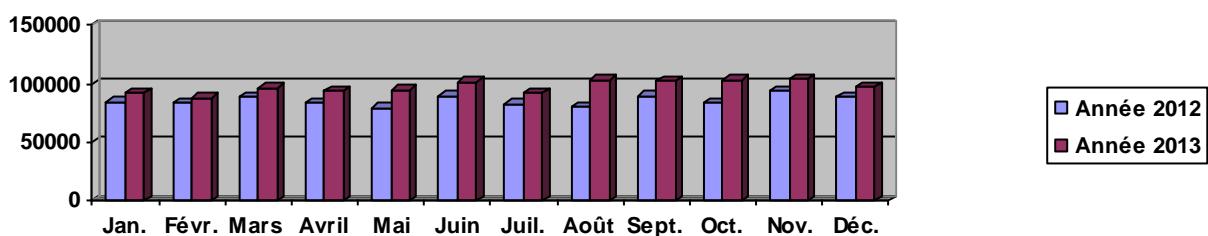
## Importation d'ODYSSI Didier : Ravine TOUZA compteur Didier

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	1596	1659	1446	1926	1348	1709	1485	1406	1528	1312	1500	1785	18700
Année 2013	1596	1617	1721	1577	1609	806	0	0	0	0	0	0	8926



## Importation d'ODYSSI Vx-Moulin : Compteur Secours Schœlcher DN 150

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	84308	84016	88445	83969	79655	89925	82520	80473	89898	84010	93895	89101	1030215
Année 2013	92005	87932	96306	93577	94854	101236	92263	103424	102592	103005	104053	97617	1168864

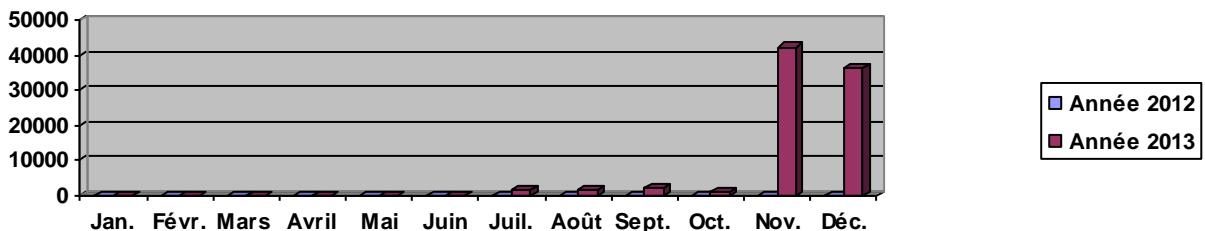


# Rapport Annuel du Déléguétaire



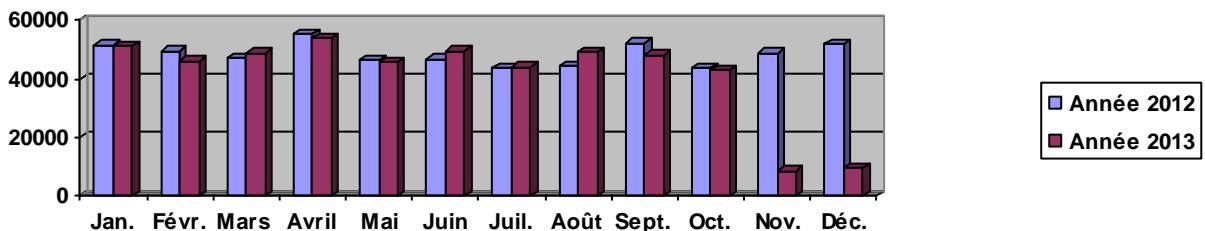
## Importation d'ODYSSI/SMDS : Compteur adduction ODYSSI DN 200

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Année 2013	0	0	0	0	0	0	1635	1730	2220	1145	42334	36550	85614



## Importation de SME - St Josep : Cpt DN 250 saur bâche ST Joseph

	Jan.	Févr.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Année 2012	51529	49393	47172	55224	46270	46899	43847	44381	52313	43729	48958	51786	581501
Année 2013	51296	46054	48837	54100	45742	49619	44092	49303	48301	43144	8288	9535	498311



## 9.1.3 Les volumes repris ou sur pressés

Les volumes annuels pompés exprimés en m<sup>3</sup>

Désignation	Refoulement	Volume annuel en m <sup>3</sup>
Station Pompage de BENEDICTINS	Compteur sortie pompage Bénédictins DN80	3 673
Station pompage de ST JOSEPH	Cpt DN 250 SME Bâche St Joseph	499 652
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Adduction réservoir Almont DN150	533 870
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Compteur adduction réservoir Lacroix DN150	344 576
Total		1 381 771

Remarque :

Le pompage de Démarche Bas vers Démarche Haut ainsi que le suppresseur de Démarche Haut n'étant pas équipés de compteurs, leurs volumes pompés ne figurent pas dans ce tableau.

## 9.1.4 Le rendement du réseau

### 9.1.4.1 Période d'extraction des données

Les données de ce chapitre sont extraites pour une date moyenne de fin de campagne de relève du : 13/11/2013 (373 jours)

Dans ce chapitre, le volume mis en distribution est calculé sur cette même période

### 9.1.4.2 Rendement du réseau de distribution : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n°2007-675

Rendement du réseau de distribution = (volume consommé autorisé + volume vendu en gros) / (volume produit + volume acheté en gros) \* 100

Avec volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau.

Il est possible d'obtenir les volumes sur 365 j en multipliant chaque volume par le ratio 365/nombre de jours de la période de relève.

La période de relève sera celle de l'année pour laquelle on cherche à recalculer le volume

Désignation	2012	2013
Volume eau potable consommé autorisé	1 296 488	1 250 553
Volume eau potable acheté en gros	1 644 136	1 761 715
Rendement du réseau de distribution	78,90%	70.98%
Evolution N / N-1		- 8

### 9.1.4.3 Indice linéaire de pertes en réseau : indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675

Indice linéaire de pertes en réseau = (volume mis en distribution – volume consommé autorisé) / longueur du réseau de desserte / nombre de jours

Avec volume mis en distribution = volume produit + volume acheté en gros – volume vendu en gros  
Et volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Désignation	2012	2013
Volume eau potable mis en distribution	1 644 136	1 761 715
Volume eau potable consommé autorisé	1 296 488	1 2550 553
Linéaire de réseau eau potable au 31/12 (en KM)	125	133
Indice linéaire de pertes en réseau en m3/ KM / jour	7,45	10.51
Evolution N / N-1		3.06

### 9.1.4.4 Rendement spécifique : rendement primaire

Rendement primaire = volume consommé/ volume mis en distribution (définition DDT) calculés sur la période d'extraction des données

Volume consommé = volume relevé + volume estimé des clients

Désignation	2012	2013
Volume consommé	1 290 395	1 250 553
Volume mis en distribution	1 644 136	1 792 276
Rendement primaire	78 %	70 %
Evolution N / N-1		-8

## 9.2 L'ENERGIE ELECTRIQUE

### 9.2.1 Consommation globale d'énergie électrique

Désignation	2012	2013
Consommation d'énergie électrique en kWh	812 529	822 873
Evolution N / N-1		1,27 %

## 9.2.2 Consommation d'énergie électrique des stations d'une puissance supérieure ou égale à 0 kW

Liste des stations de production / traitement et de reprise / surpression :

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m <sup>3</sup>	kWh/m <sup>3</sup>
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/surpression	6 424	-	-
Réservoir de DEMARCHE BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	16 613	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	4 644	3 673	1,26
Réservoir de LACROIX	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 207	-	-
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	60	-	-
Station pompage de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	335 068	499 652	0,67
Reservoir de ST JOSEPH	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	72	-	-
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	75	-	-
Réservoirs de HILTON	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	420	-	-
Réservoir de COLLINE	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	240	-	-
Réservoir d'ALMONT	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	216	-	-
Réservoir de NORLEY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	397	-	-
Réservoir de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	135	-	-

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	364	-	-
Réservoirs de PLATEAU ROY	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	12 852	-	-
Réservoirs de PLATEAU FOFO	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	375	-	-
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	I Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	410 312	878 446	0,47

Station	Type de station	Consommation en kWh	Volume produit ou pompé en m <sup>3</sup>	kWh/m <sup>3</sup>
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Station de reprise/suppression	12 153	-	-
Station Pompage de BENEDICTINS	Station de reprise/suppression	41 088	4 481	-
Station Pompage LACROIX	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	25 715	77 294	-
Station Pompage de ST JOSEPH	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	650 700	1 085 446	-
Réservoirs de PLATEAU ROY	Installation Libre (Eau Potable - Eau Industrielle - Irrigation - Eaux Usées - Eaux Pluviales)	13 193	109 611	-
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Station de reprise/suppression	289 798	639 377	-

## 10 LA QUALITE DU PRODUIT

### 10.1 L'EAU POINT DE MISE EN DISTRIBUTION

#### 10.1.1 Synthèse

Synthèse qualitative de l'eau point de mise en distribution :

		TOTAL ANNUEL		
NATURE DE L'ANALYSE		Nombre analysé	Nombre conforme	% conformité
<b>Surveillance de l'exploitant</b>				
Physico-chimique		223	223	100 %
Nombre total d'échantillons		223	223	100 %
<b>TOTAL échantillons</b>		<b>223</b>	<b>223</b>	<b>100 %</b>

#### 10.1.2 Détails des non-conformités

Point de Prélèvement	Nb analyses tx chlore < 0,3 mg/l	Nb analyses total	% analyses taux chlore < 0,3mg/l	Détail des non-conformités
Réservoir Hilton - cuve n°1	8	44	18%	25/05/06 : Cl libre = 0,24 mg/l 01/06/06 : Cl libre = 0,19 mg/l 15/06/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,11 mg/l 28/06/06 : Cl libre = 0,18 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,28 mg/l 14/09/06 : Cl libre = 0,08 mg/l 14/12/06 : Cl libre = 0,24 mg/l
Réservoir Hilton - cuve n°2	1	43	2%	23/06/06 : Cl libre = 0,23 mg/l
Réservoir Bénédictins	12	43	28%	15/06/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,08 mg/l 06/07/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 13/07/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 20/07/06 : Cl libre = 0,2 mg/l 11/08/06 : Cl libre = 0,18 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,15 mg/l 31/08/06 : Cl libre = 0,21 mg/l 07/09/06 : Cl libre = 0,21 mg/l 14/09/06 : Cl libre = 0,01 mg/l 07/12/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 14/12/06 : Cl libre = 0,27 mg/l
Station de pompage Bénédictins	9	41	22%	02/02/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 01/06/06 : Cl libre = 0,19 mg/l 23/06/06 : Cl libre = 0,17 mg/l 06/07/06 : Cl libre = 0,13 mg/l 27/07/06 : Cl libre = 0,26 mg/l 11/08/06 : Cl libre = 0,02 mg/l 24/08/06 : Cl libre = 0,02 mg/l 07/09/06 : Cl libre = 0,25 mg/l 20/11/06 : Cl libre = 0,03 mg/l

La réglementation n'impose pas en général de taux de chlore minimal, cependant, le niveau orange du plan VIGIPIRATE impose de renforcer la chloration à 0,3 mg/l minimum en sortie de réservoir. Les non-conformités ci-dessus correspondent à cette obligation provisoire.

## 11 LES OPERATIONS REALISEES PAR SMDS

### 11.1 MAINTENANCE DU PATRIMOINE

#### 11.1.1 Stations et ouvrages

##### 11.1.1.1 La maintenance des équipements

###### Synthèse des interventions

	Entretien	Renouvellement	TOTAL
Curatif	47	0	47
Préventif	458	2	460
Total	505	2	507

Liste des opérations de maintenance effectuées dans l'année :

Les entretiens de premier niveau (contrôle niveau huile, graissage, ...) ne sont pas détaillés dans les tableaux qui suivent :

###### Interventions en activité Entretien

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	17/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Organe électrique	19/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite	14/03/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	Satellite	05/04/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	12/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Forage EMMA ABSALON	Forage EMMA ABSALON	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	CANALISATION EAU POTABLE	17/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	Réducteur stabilisateur de pression dn 125	18/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	Réseau Schœlcher	19/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réseau Schœlcher	vidange bourg rue Victorius Désiré	06/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange de fond LAHAYE fin rue RAVOTEUR	02/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réseau Schœlcher	vidange enclos rue de la jeunesse	24/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de BENEDICTINS	Satellite	27/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de COLLINE	Electrovanne Adduction	20/11/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de COLLINE	Satellite	01/01/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de COLLINE	Satellite	27/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de COLLINE	Satellite	19/11/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti béliger	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Ballon anti béliger	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien



# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	07/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	18/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	31/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	01/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	08/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	08/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	14/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	21/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	06/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	12/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompage de Démarche Bas	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 1 vers réservoir Démarche Haut	27/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Pompe de surface verticale 2 vers réservoir Démarche Haut	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	28/01/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	29/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE BAS	Satellite	07/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DEMARCHE HAUT	Electricité commande	16/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DOWLING CARTER	Débitmètre adduction	01/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DOWLING CARTER	Débitmètre adduction	15/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DOWLING CARTER	Débitmètre distribution DN 160	15/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DOWLING CARTER	Débitmètre distribution Schoelcher	15/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de DOWLING CARTER	Instrumentation	08/11/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de DOWLING CARTER	Organes hydrauliques	18/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoir de DOWLING CARTER	Satellite P 400 X I	06/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de FOND ROUSSEAU	Satellite	11/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	11/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	04/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	04/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Ballon anti bélier	18/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	02/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	03/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	27/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	05/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	14/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	05/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	05/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoirs de LACROIX	Pompage Lacroix	07/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoirs de LACROIX	Pompage Lacroix	17/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoirs de LACROIX	Pompage Lacroix	30/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	30/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	07/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	18/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	31/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	01/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	08/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	08/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	14/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	21/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	06/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	12/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
réservoir de LACROIX	Pompage Lacroix	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur DN 150 distribution	29/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur DN 65	29/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	régulateur de niveau altimétrique	26/03/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	régulateur de niveau altimétrique	07/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	07/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réervoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite	24/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Satellite P 200	18/11/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Robinet à flotteur	11/06/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	Satellite	25/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de ST JOSEPH	Débitmètre DN 250 réservoir ST joseph	19/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoir de ST JOSEPH	Réservoir St-Joseph	12/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de HILTON	Compteur adduction DN 80 réservoir 1	08/01/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de HILTON	Satellite	31/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de PLATEAU FOFO	Satellite	07/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	02/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	08/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	18/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	18/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	26/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	20/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	20/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	27/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	05/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	11/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	25/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	04/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	09/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	23/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	07/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	03/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	03/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	03/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	07/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	08/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	08/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	26/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	29/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	29/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	05/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	08/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	08/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	17/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	21/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	30/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	30/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	18/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	25/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Accélérateur de Plateau Roy (suppresseur)	06/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	08/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	20/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	11/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	04/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Réservoirs de PLATEAU ROY	Ballon anti bélier	18/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	01/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	04/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	04/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Ballon anti bélier	18/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	02/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien



# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	08/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	14/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	21/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	05/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	12/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de BENEDICTINS	Pompage	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Armoire électrique Lacroix/Almont	03/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Bâche	20/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	04/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier Almont	04/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	04/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Ballon anti bélier la croix	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien



# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	08/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	14/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	21/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	05/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	12/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompage Fond Rousseau	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	19/02/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	24/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	24/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	06/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	16/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	Pompe de surface verticale Lacroix N°2	16/12/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	08/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	20/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	05/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	06/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	26/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	02/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	07/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	18/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Ballon anti bélier	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Débitmètre saur bâche ST joseph	12/04/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Débitmètre saur bâche ST joseph	06/05/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement



# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	10/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	17/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	21/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	30/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	18/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	25/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompage St Joseph	06/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Pompe de surface verticale 1	25/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Satellite	11/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Sonde de niveau piézométrique	16/07/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Station pompage de ST JOSEPH	Station pompage de ST JOSEPH	02/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Station pompage de ST JOSEPH	Vanne électrique papillon bâche	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Armoire électrique surpresseur	17/10/2013	Curatif	Remise en état de fonctionnement
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	19/02/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	21/03/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	05/04/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	17/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	26/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	04/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Ballon anti bâlier "surpresseur Marmot"	07/01/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

## Rapport Annuel du Déléguétaire



# Rapport Annuel du Déléguétaire



Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Opération(s) réalisée(s)
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	30/05/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	07/06/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	26/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	31/07/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	01/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	08/08/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	12/09/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	07/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	08/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	Surpresseur de DEMARCHE HAUT	10/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	25/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	31/10/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	08/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	14/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	21/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	28/11/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	12/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien
Suppresseur de DEMARCHE HAUT	Suppresseur de DEMARCHE HAUT	19/12/2013	Préventif	Opération préventive réalisée dans le cadre de routines d'entretien

## Interventions en activité Renouvellement

Station	Libellé équipement	Date intervention	Type d'intervention	Clause	Opération(s) réalisée(s)
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur adduction ravine TOUZA 0 150	05/09/2013	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	Compteur DN 150	20/09/2013	Préventif	Programme	Renouvellement de l'équipement

## 11.1.2 Réseaux et branchements

### 11.1.2.1 Réseaux

Liste des organes hydrauliques de réseau renouvelés dans l'année :

Désignation	Nombre d'interventions
Intervention sur bouches à clefs	5
Renouvellement de compteurs généraux	2
Renouvellement stabilisateur / réducteur de pression	1

### 11.1.2.2 Branchements

### 11.1.2.3 Compteurs

Nombre de compteurs renouvelés dans l'année

Diamètre du compteur	Nombre
<= 15 mm	589
20 mm	3
25 mm	0
30 mm	0
40 mm	5
50 mm	0
> 50 mm	2
Total	599

RAS

## 11.1.3 Autres interventions

### 11.1.3.1 Interventions sur réseau

Synthèse des interventions pour fuites sur conduites :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur conduite de réseau AEP	56	12

Synthèse des interventions pour fuites sur branchements :

Nature	Nombre d'interventions	Dont nb d'interventions suite détérioration par tiers
Fuite / casse sur branchement AEP	75	25

Synthèse des interventions d'entretien :

Nature	Nombre d'interventions
Purge de réseau	17
Manœuvre de vannes	24
Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	9
Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	1
Entretien / Vérification / Réparation de vannes	1
Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	7
Intervention sur bouches à clefs	9

Détail des interventions pour fuites sur conduites :

Commune	Date	Diamètre canalisation (mm)
SCHOELCHER	19/12/2013	63
SCHOELCHER	19/12/2013	100
SCHOELCHER	13/12/2013	80
SCHOELCHER	11/12/2013	100
SCHOELCHER	11/12/2013	200
SCHOELCHER	10/12/2013	150
SCHOELCHER	29/11/2013	60
SCHOELCHER	28/11/2013	100
SCHOELCHER	25/11/2013	100
SCHOELCHER	25/11/2013	75
SCHOELCHER	20/11/2013	20
SCHOELCHER	20/11/2013	60
SCHOELCHER	20/11/2013	60
SCHOELCHER	19/11/2013	125
SCHOELCHER	14/11/2013	150
SCHOELCHER	12/11/2013	100
SCHOELCHER	12/11/2013	50
SCHOELCHER	07/11/2013	200
SCHOELCHER	31/10/2013	110
SCHOELCHER	28/10/2013	100
SCHOELCHER	28/10/2013	100
SCHOELCHER	18/10/2013	100
SCHOELCHER	17/10/2013	100
SCHOELCHER	16/10/2013	100
SCHOELCHER	14/10/2013	50
SCHOELCHER	04/09/2013	100
SCHOELCHER	30/08/2013	63
SCHOELCHER	01/08/2013	25
SCHOELCHER	01/08/2013	50
SCHOELCHER	12/07/2013	200

Commune	Date	Diamètre canalisation (mm)
SCHOELCHER	25/06/2013	60
SCHOELCHER	18/06/2013	200
SCHOELCHER	18/06/2013	200
SCHOELCHER	18/06/2013	45
SCHOELCHER	23/01/2013	100
SCHOELCHER	02/01/2013	100

Détail des interventions pour fuites sur branchements :

Commune	Date
SCHOELCHER	19/12/2013
SCHOELCHER	19/12/2013
SCHOELCHER	19/12/2013
SCHOELCHER	18/12/2013
SCHOELCHER	17/12/2013
SCHOELCHER	11/12/2013
SCHOELCHER	06/12/2013
SCHOELCHER	04/12/2013
SCHOELCHER	03/12/2013
SCHOELCHER	02/12/2013
SCHOELCHER	26/11/2013
SCHOELCHER	25/11/2013
SCHOELCHER	21/11/2013
SCHOELCHER	21/11/2013
SCHOELCHER	21/11/2013
SCHOELCHER	20/11/2013
SCHOELCHER	15/11/2013
SCHOELCHER	15/11/2013
SCHOELCHER	14/11/2013
SCHOELCHER	14/11/2013
SCHOELCHER	12/11/2013
SCHOELCHER	07/11/2013
SCHOELCHER	30/10/2013
SCHOELCHER	30/10/2013
SCHOELCHER	25/10/2013
SCHOELCHER	24/10/2013
SCHOELCHER	23/10/2013
SCHOELCHER	23/10/2013
SCHOELCHER	22/10/2013
SCHOELCHER	22/10/2013

Commune	Date
SCHOELCHER	21/10/2013
SCHOELCHER	17/10/2013
SCHOELCHER	17/10/2013
SCHOELCHER	14/10/2013
SCHOELCHER	26/09/2013
SCHOELCHER	20/09/2013
SCHOELCHER	10/09/2013
SCHOELCHER	26/07/2013
SCHOELCHER	01/07/2013
SCHOELCHER	01/07/2013
SCHOELCHER	26/06/2013
SCHOELCHER	18/06/2013
SCHOELCHER	17/06/2013
SCHOELCHER	17/06/2013
SCHOELCHER	17/06/2013
SCHOELCHER	12/06/2013
SCHOELCHER	10/06/2013
SCHOELCHER	03/06/2013
SCHOELCHER	31/01/2013
SCHOELCHER	22/01/2013

Détail des interventions d'entretien :

Commune	Nature	Date
FORT-DE-FRANCE	Manœuvre de vannes	25/10/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	17/12/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	11/12/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	10/12/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	04/12/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	02/12/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	26/11/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	18/11/2013
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	30/10/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	25/10/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	25/10/2013

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Commune	Nature	Date
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	24/10/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	17/10/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	17/10/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	20/09/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	12/09/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	19/08/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	19/08/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	07/08/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	23/07/2013
SCHOELCHER	Intervention pour raccordement (avis, coupure et remise en service)	18/07/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	18/07/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	04/07/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	21/06/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	21/06/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	20/06/2013
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	17/06/2013
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	06/05/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	06/05/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	19/04/2013
SCHOELCHER	Manœuvre de vannes	12/04/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/04/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	05/04/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	27/03/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	27/03/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	28/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	27/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	27/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	27/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	06/02/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	01/02/2013
SCHOELCHER	Entretien & réparation stabilisateur / réducteur de pression	28/01/2013

Commune	Nature	Date
SCHOELCHER	Intervention sur bouches à clefs	22/01/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	16/01/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	16/01/2013
SCHOELCHER	Purge de réseau	16/01/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	10/01/2013
SCHOELCHER	Intervention sur autres accessoires de réseau AEP	09/01/2013
SCHOELCHER	Entretien / Vérification / Réparation de vannes	07/01/2013

## 11.2 TACHES D'EXPLOITATION

### 11.2.1 Nettoyage et désinfection des réservoirs et des bâches

## PLANNING PREVISIONNEL ANNUEL DE LAVAGE DES RESERVOIRS 2013

Réservoirs	janv-13	févr-13	mars-13	avr-13	mai-13	juin-13	juil-13	août-13	sept-13	oct-13	nov-13	déc-13
ST JOSEPH POMPAGE												
ST JOSEPH RESERVOIR												
PLATEAU ROY N°1												
PLATEAU ROY N°2												
PLATEAU FOFO N°1												
PLATEAU FOFO N°2												
HILTON N°1												
HILTON N°2												
RAVINE TOUZA HAUT												
RAVINE TOUZA BAS												
FOND ROUSSEAU RESERVOIR												
FOND ROUSSEAU POMPAGE												
CAMPUS												
NORLEY												
LA CROIX N°1												
LA CROIX N°2												
CABRE												
BENEDICTINS POMPAGE												
BENEDICTIN RESERVOIR												
ALMONT												
DEMARCHE BAS												
DEMARCHE HAUT												
DEMARCHE SUPPRESSEUR												
LA COLLINE												
DARWLING CARTER												

## 11.2.2 Travaux de recherche de fuites

Des campagnes de détection de fuite sont organisées sur l'ensemble du secteur de Schœlcher. Les zones concernées pour l'exercice 2012 ont été les suivantes:

- Haut de Terreville
- Enclos bas
- Anse Colas

Commune	Technique mise en œuvre	Linéaire inspecté (ml/ an)
SCHOELCHER	Recherche de fuite AEP (appareils portables)	8 752 m



## 11.2.3 Contrôles réglementaires

Les contrôles réglementaires des installations électriques ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Réservoirs de PLATEAU ROY	18/06/2013	Armoire électrique	
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Armoire électrique surpresseur	Visite de contrôle réglementaire
Réservoirs de HILTON	18/06/2013	Coffret électrique réservoir 1	
Réservoir de FOND ROUSSEAU	18/06/2013	Coffret électrique intérieur	
Réservoir de COLLINE	11/07/2013	Coffret électrique	
Réservoir de CABRE	18/06/2013	Coffret électrique	
Réservoir de BENEDICTINS	18/06/2013	Coffret électrique intérieur	
Réseau Schœlcher	11/07/2013	CANALISATION EAU POTABLE	Visite de contrôle réglementaire
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Armoire électrique surpresseur	
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	18/06/2013	Armoire électrique Lacroix/Almont	
réservoir de LACROIX	18/06/2013	Coffret électrique intérieur	
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	11/07/2013	Coffret électrique intérieur	Visite de contrôle réglementaire
Station Pompage de BENEDICTINS	18/06/2013	Coffret électrique	
Réservoir de ST JOSEPH	11/07/2013	Coffret électrique mural	
Réservoir de DEMARCHE BAS	11/07/2013	Armoire électrique	Visite de contrôle réglementaire
Réservoir de RAVINE TOUZA BAS	18/06/2013	Coffret électrique intérieure	
Réservoir de RAVINE TOUZA HAUT	18/06/2013	Coffret électrique intérieur	
Réservoirs de PLATEAU FOFO	18/06/2013	Coffret électrique mural	
Station pompage de ST JOSEPH	11/07/2013	Armoire électrique commande pompage	Visite de contrôle réglementaire

Les contrôles réglementaires des ballons sous pression ont été effectués aux dates suivantes :

Station	Date contrôle	Emplacement	Observation
Réservoirs de PLATEAU ROY	11/07/2013	Ballon anti bélér	
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Ballon anti bélér	
Station pompage de ST JOSEPH	11/07/2013	Ballon anti bélér	
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	11/07/2013	Ballon anti bélér "surpresseur Marmot"	
Station Pompage de BENEDICTINS	11/07/2013	Ballon anti bélér	
réservoir de LACROIX	11/07/2013	Ballon anti bélér	
Réservoir de DEMARCHE BAS	11/07/2013	Ballon anti bélér	

La conformité à la réglementation sur la sécurité du personnel pour les installations électriques, les récipients sous pression et les appareils de levage a été vérifiée sur l'ensemble des sites par un organisme agréé. Les remises en conformité nécessaires et à la charge de l'exploitant, suite aux observations transmises, sont détaillées dans le chapitre des interventions réalisées.

## 11.3 METHODE DE CALCUL DES DOTATIONS AUX COMPTES ET PROGRAMMES

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** correspond à un engagement du Déléguétaire à réaliser un programme prédéterminé d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée a été établie à partir d'un planning prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des opérations réalisées correspond à l'affectation de la dépense au Programme Contractuel.

Le tableau de suivi comprend l'ensemble des années depuis l'origine du contrat jusqu'à l'exercice actuel, et notamment le solde du Programme à date.

## 12 LES TRAVAUX REALISES DANS L'ANNEE

En 2013 nous avons eu à réaliser la mise en service de nombreux ouvrages en cours sur le territoire de la ville de Schœlcher.

- 1- Réhabilitation du réservoir NORLEY
- 2- Reprise de la distribution de NORLEY
- 3- Reprise de la distribution rue du Muguet
- 4- Réhabilitation rue Angle bernes
- 5- Construction d'un réservoir au quartier ravine TOUZA "Dorwing Carter"

Et surtout le début du fond de travaux programmé et planifié dans le cadre de l'avenant N°3

- 1- Allée des Pitons
- 2- Renforcement suppresseur Démarche Haut
- 3- Interconnexion de St Catherine / Plateau Roy

### 12.1 SUR LES STATIONS

#### 12.1.1 Nouveaux aménagements et renforcements

##### *12.1.1.1 Travaux réalisés par une tierce entreprise*

##### *12.1.1.2 Travaux réalisés par l'exploitant*

Station	Libellé de l'équipement	Date intervention	Opérations réalisées
Réservoir d'ALMONT	Echelle intérieure	28/02/2013	Travaux ou améliorations faits par l'exploitant
Station pompage de ST JOSEPH	Bâche	18/06/2013	Hors RAD

### 12.2 SUR LES RESERVOIRS

#### 12.2.1 Nouveaux aménagements et renforcements

## **REALISATION D'UN RESERVOIR DE TETE AU QUARTIER RAVINE TOUZA**



## **NOUVEAU RESERVOIR RAVINE TOUZA HAUT**



## MISE EN SERVICE DU RESERVOIR RAVINE TOUZA HAUT



## NOUVEAU RESERVOIR DORWLING CARTER



## 12.2.2 Nouvelles installations

Néant

## 12.3 SUR LE RESEAU







## 13 COMPTE ANNUEL DE RESULTAT DE L'EXPLOITATION (CARE)

## 13.1 LE CARE

SMDS

27/05/2014

## **COMpte annuel de résultat de l'exploitation ANNEE 2013**

(en application du décret du 14 mars 2005)

## **GESTION DU SERVICE EAU POTABLE**

Région	<b>LES ANTILLES</b>
Centre	<b>SMDS</b>
Département	<b>MARTINIQUE</b>
Collectivité	<b>SCHOELCHER - AEP</b>

LIBELLE	En milliers d'Euros	Année 2012	Année 2013	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>3 306,8</b>		<b>3 584,9</b>	
Exploitation du service	2 641,2		2 889,3	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	530,0		511,0	
Travaux attribués à titre exclusif	34,6		50,5	
Produits accessoires	101,0		134,1	
<b>CHARGES</b>	<b>3 617,2</b>		<b>3 718,4</b>	<b>2,8</b>
Personnel	863,5		822,6	
Energie électrique	82,1		85,0	
Achats d'eau	876,9		947,1	
Produits de traitement	0,1			
Analyses	7,6		23,8	
Sous-traitance, matières et fournitures	130,7		155,6	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	50,5		45,7	
Autres dépenses d'exploitation	329,6		265,0	
- Télécommunications, poste et télégestion	28,0		35,4	
- Engins et véhicules	101,5		68,1	
- Informatique	58,0		9,4	
- Assurances	8,7		10,5	
- Locaux	107,0		100,5	
- Divers	26,5		41,2	
Contribution des services centraux et recherche	205,3		240,1	
Collectivités et autres organismes publics (estimations)	530,0		511,0	
- Part collectivité	56,0		69,0	
- Autres organismes publics	474,0		442,0	
Charges relatives aux renouvellements	369,2		554,3	
- Pour garantie de continuité du service	127,2		105,7	
- Programme contractuel	55,6		16,2	
- Fonds contractuel	186,3		432,4	
Charges relatives investissements du domaine privé	111,7		30,1	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	60,0		38,1	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-310,4</b>		<b>-133,4</b>	<b>57,0</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-310,4</b>		<b>-133,4</b>	<b>57,0</b>

(1) Si Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : y compris redevance domaniale: département, région, Etat et redevance d'occupation du domaine public de la collectivité

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf: 172-072001-970100-01 2013120

(2) Si Annuités emprunt collectivité prises en charge :  
compriment : annuités d'emprunt, amortissements droits d'exploitation et charges financières contractuelles.

## 13.2 METHODES ET ELEMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci joint est établi en application des dispositions de l'article 2 de la loi du 08/02/1995 qui dispose de l'obligation pour le délégué de service public de publier un rapport annuel destiné à informer le délégué sur les comptes, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

Sa présentation est conforme aux dispositions de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau et tient compte des recommandations émises par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts comptables dans ses deux ouvrages que sont "Le rapport annuel du délégué de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégué de service public", collection "Maîtrise de la gestion locale".

A cette circulaire s'est ajoutée celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005. Les chiffres de l'année en cours y sont indiqués, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente y seront rappelés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente sera alors systématiquement indiquée.

Cette annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objet d'expliquer les modalités d'établissement de la partie financière du rapport annuel et de ses composantes avec, en préambule, une présentation des différents niveaux d'organisation de SAUR.

### MODALITES D'ETABLISSEMENT DU COMPTE ANNUEL DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION ET COMPOSANTES DES RUBRIQUES

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **Produits** • la rubrique "Produits" comprend :

*Exploitation du Service* : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

*Collectivités et autres organismes publics* : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

*Travaux attribués à titre exclusif* : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

*Produits accessoires* : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **Charges** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante :

- *des Charges directement affectées au contrat* : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Centre.

Elles comprennent :

- des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,

– des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...).

La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du contrat par rapport au Chiffre d'Affaires du Centre.

La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plate forme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.

Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Centre.

- *des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :*
  - des « Frais de centre et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche.
- *des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le déléguétaire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.*

### 3) Commentaire des rubriques de charges

#### 1. Personnel :

Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

#### 2. Énergie électrique :

Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

#### 3. Achats d'Eau :

Contrats d'eau : cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

#### 4. Produits de traitement :

Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le process de production.

## 5. Analyses :

Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Déléguétaire dans le cadre de son autocontrôle.

## 6. Sous-traitance, Matières et Fournitures :

Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassement, hydro curage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydro curage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - la charge relative au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise.
  - la location de courte durée de matériel sans chauffeur.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau.
  - les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique.
  - le matériel de sécurité.
  - les consommables divers.

## 7. Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :

Cette rubrique comprend :

- la contribution économique territoriale (CET).
- La contribution sociale de solidarité.
- la taxe foncière.
- les redevances d'occupation du domaine public.

## 8. Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : les charges relatives aux matériels composant cette section sont les suivantes : location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances.
- Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du centre proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du centre.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR, logiciel de gestion de la relation clientèle
  - MIRE et ses différents modules : suivi de la production, suivi de la qualité, suivi de la force motrice
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats

- NET&GIS, logiciel de cartographie
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
    - la prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au déléguétaire
    - Les primes dommages ouvrages
    - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu
    - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
  - "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
  - "Divers" : autres charges.

## 9. Frais de contrôle :

Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au déléguétaire.

## 10. Contribution aux Services Centraux et Recherche :

Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

## 11. Collectivités et autres organismes publics :

Ce poste comprend :

- la part communale ou intercommunale.
- les taxes
- les redevances

## 12. Charges relatives aux Renouvellements :

- « Garantie pour continuité de service » : cette rubrique correspond à la situation (renouvellement dit "fonctionnel") dans laquelle le déléguétaire est tenu de prendre à sa charge et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires à la continuité du service. Le déléguétaire se doit de les assumer à ses frais sans que cela puisse donner lieu à un ajustement (en plus ou en moins) de sa rémunération contractuelle. Il s'agit d'un lissage des charges sur la durée du contrat. Il est à noter que la méthode de calcul de ce lissage a été améliorée conformément au décret n°2005-236 du 14 mars 2005 et au Rapport de l'Ordre des Experts Comptables : la méthode intègre les charges prévisionnelles selon un calcul fondé sur l'évaluation des risques à couvrir jusqu'à la fin du contrat. Ce calcul sera réactualisé chaque année pour tenir compte de l'évolution du patrimoine et des charges réellement constatées depuis le début du contrat.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du déléguétaire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le déléguétaire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du déléguétaire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Pour un même contrat, plusieurs de ces notions peuvent exister.

## 13. Charges relatives aux Investissements :

Elles comprennent les différents types d'obligation existant au contrat :

- programme contractuel d'investissements
- fonds contractuel d'investissements
- annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le déléguétaire
- investissements incorporels.

Les montants engagés par le déléguétaire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le déléguétaire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

## 14. Charges relatives aux Investissements du domaine privé :

Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage, et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

## 15. Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement :

Ce poste comprend :

- les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau)
- les provisions pour créances douteuses
- les frais d'actes et de contentieux.

## 4) **Résultat avant Impôt**

Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

## 5) **Impôt sur les sociétés**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

## 6) **Résultat**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.

## 14 SPECIMENS DE FACTURES

### 14.1 SPECIMENS DE FACTURES LIES AU DECRET N°2007-675

Vos Contacts :

Accueil : Anse GOURAUD BP 7213  
97274 SCHOELCHER CEDEX  
Lundi au Vendredi 07h30-12h00 et  
Lundi, Jeudi après midi sur RDV

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2014

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

Téléphone : 05 96 61 15 45  
Lundi au Jeudi 07h30-12h30-13h00-16h00 Vendredi 07h30-13h00

Dépannage 24h/24 : 05 96 61 15 45

[www.smds.fr](http://www.smds.fr)

71

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*  
\*\*\*\*\*

Distribution de l'eau :

**EXPLOITATION SMDS -MAITRISE D'OUVRAGE ODYSSI**

Ce document est une simulation de facture.

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Abonnement TTC	70,52 €	
Consommation TTC	271,59 €	
<b>Total facture TTC</b>	<b>342,11 €</b>	soit 0,0023 €/Litres
		<b>342,11 €</b>

SMDS, S.A.S.U, au capital de 50.000€ RCS FORT DE FRANCE B332076775 Siège Social Zone Artisanale Basse Etroite 97230 STE MARIE TVA intracommunautaire n°FR 95 542 000 486  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficierez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Andoline Lavosier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

**SPECIMEN**

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR		Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre		
SCHOELCHER	373342	015 mm	120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>			120	

SPECIMEN	FACTURE N°	Simulation	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Distribution de l'eau	290,85 € HT	296,96 € TTC						
Prime fixe part SMDS			Année 2014				69,07	2,10
Redevance investissement ODYSSI			Année 2014			3,60		2,10
Consommation part SMDS			Année 2014	120	0,0300	3,60		2,10
Consommation part Achat d'eau SICSM - ODYSSI			Année 2014	120	1,0572	126,86		2,10
				120	0,7610	91,32		2,10

Organismes publics	44,22 € HT	45,15 € TTC	Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
			m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Lutte contre la pollution (Office de l'eau)			Année 2014			120	0,2500	30,00
Participation à la préservation des ressources en eau			Année 2014			120	0,1185	14,22

<b>Total Facture</b>	<b>342,11 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 335,07 €  
TVA sur les débits : 7,04 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

L'Office De l'Eau est un établissement public départemental qui a pour mission de favoriser une meilleure gestion des ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

## 15 GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du déléguétaire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage : Analyses réalisées par l'exploitant ayant pour objectif d'affiner et d'optimiser le réglage des installations. Ces données peuvent provenir de plusieurs sources :

- Instruments portables ou installés à poste fixe de mesure de la qualité de l'eau,
- Analyses de qualité de l'eau pratiquées selon des méthodes rapides adaptées au terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses.

Biens financés par la collectivité = biens appartenant à la collectivité, mis à la disposition du déléguétaire et qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de retour = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et indispensables à son fonctionnement, qui reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité en fin de contrat ;

Biens de reprise = biens financés par le déléguétaire, affectés au service et qui, à la fin du contrat, peuvent être rachetés par la collectivité dans des conditions financières fixées dans le contrat, sans que le déléguétaire ne puisse s'y opposer

Branchement : Ensemble de canalisations et d'équipements reliant la partie publique du réseau de distribution d'eau à un réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau avant compteur et un compteur général.

CARE : Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : Personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat-abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : Il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du déléguétaire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : Equipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser le volume consommé par le branchement.

Contrat-abonné : Contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire : Ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traITEMENT, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon : Volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : Il s'agit d'un renouvellement, où le Déléguétaire prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau : L'indice linéaire de pertes en réseau correspond au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume perdu est calculé par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Cet indicateur qui rapporte le volume des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés : L'indice linéaire des volumes non comptés correspond au volume non compté dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Le volume non compté est égal à la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

Paramètre d'une analyse : Un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Patrimoine immobilier : Il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Déléguétaire fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant 3 types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Déléguétaire, destruction d'un ouvrage...),
- opération de renouvellement d'une telle importance qu'elle s'assimile à la construction d'un bâtiment neuf,
- Investissement immobilier du Déléguétaire (bureaux) entièrement dédié au service.

Période de relève des compteurs : Les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période de temps correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution : Point de prélèvement d'échantillon le plus près possible de la production pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée.

Programme contractuel de renouvellement : Il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Déléguétaire dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : Il s'agit des engagements pris par le Déléguétaire de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée : Evaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique : Ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique : Ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendement hydraulique d'une installation : Il correspond au rapport Volume d'eau produite sur volume d'eau brute admis sur l'installation. Il traduit le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendement du réseau de distribution : Il correspond au rapport entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté du volume exporté ou vendu en gros et d'autre part le volume produit augmenté du volume importé ou acheté en gros. Le rendement est un bon indicateur environnemental mais ne traduit qu'indirectement l'état du réseau car il dépend de la consommation et du volume exporté ou vendu en gros. .

Réseau de distribution public : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Surveillance de l'exploitant : Elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimales, voire insuffisantes.

Terre de décantation : Ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros (VEG).

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),
- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites

- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

**Volume consommé autorisé** : Il correspond au volume comptabilisé augmenté du volume besoin réseau consommateurs

**Volume consommé hors VEG** : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat. Ce volume n'inclut pas les Ventes d'Eau en Gros (VEG) ou Volume d'eau exportée.

**Volume de pointe** : Volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

**Volume eau brute** : Volume d'eau prélevé dans le milieu naturel (rivière, lac, barrage, nappe phréatique, ...). L'eau est qualifiée de brute pour signifier qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. Outre les volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel sur le périmètre du contrat, les volumes d'eau brute intègrent les éventuels achats d'eau brute hors périmètre du contrat auquel on retranche les éventuels volumes d'eau brute vendus hors périmètre du contrat.

**Volume exporté (ou vendu en gros)** : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume importé** (ou acheté en gros) : Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

**Volume produit** : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée duquel il faut éventuellement retrancher le volume besoin usine (si ce dernier est pris après le compteur de production).

**Volume besoin usine** : Volume d'eau traitée sur les installations de production qui est utilisé à l'intérieur de ces mêmes usines pour différents usages (préparation de réactifs chimiques, nettoyage, ...)

**Volume mis en distribution** : Volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution d'eau en vu d'être consommé par les clients inclus dans le périmètre du contrat. Le volume mis en distribution correspond au volume produit auquel on ajoute le volume importé ou acheté en gros et duquel on retranche le volume exporté ou vendu en gros.

**Volume eau traitée** : C'est le volume d'eau que les installations fournissent à l'aide de traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature de l'eau brute que l'on souhaite rendre potable.

## 15.1 DETAIL DES AUTRES BIENS NECESSAIRES A L'EXPLOITATION DU SERVICE

Désignation	Famille de biens	Nombre
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [P] - Pompage-Elévation	3
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyaute-Canalisation	3
Réservoir de ALMONT	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de ALMONT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Réservoir de ALMONT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Réservoir de ALMONT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Réservoir de ALMONT	E [M] - Energie-Motorisation	1
Réservoir de ALMONT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Réservoir de ALMONT	E [V] - Robinetterie-Régulation	31
Réservoir de ALMONT	E [X] - Tuyaute-Canalisation	13
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [C] - Aéraulique	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	22
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [P] - Pompage-Elévation	6
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Réservoir de DEMARCHE BAS	E [X] - Tuyaute-Canalisation	4
Reservoir de COLLINE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Reservoir de COLLINE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	7
Reservoir de COLLINE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de COLLINE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoir de COLLINE	E [V] - Robinetterie-Régulation	8
Reservoir de COLLINE	E [X] - Tuyaute-Canalisation	1
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	3
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Reservoir de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	20
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [P] - Pompage-Elévation	3
Surpresseur de DEMARCHE HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	25
reservoir de LACROIX	E [C] - Aéraulique	1
reservoir de LACROIX	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
reservoir de LACROIX	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	10
reservoir de LACROIX	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
reservoir de LACROIX	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
reservoir de LACROIX	E [P] - Pompage-Elévation	6
reservoir de LACROIX	E [V] - Robinetterie-Régulation	40
reservoir de LACROIX	E [X] - Tuyaute-Canalisation	32
Reservoir de CABRE	E [C] - Aéraulique	2
Reservoir de CABRE	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Reservoir de CABRE	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de CABRE	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Reservoir de CABRE	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de CABRE	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	1
Reservoir de CABRE	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Reservoir de CABRE	E [X] - Tuyaute-Canalisation	15
Station Pompage de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Station Pompage de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	6
Station Pompage de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Station Pompage de BENEDICTINS	E [P] - Pompage-Elévation	2
Station Pompage de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Reservoir de BENEDICTINS	E [C] - Aéraulique	1

# Rapport Annuel du Déléguétaire



Reservoir de BENEDICTINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	7
Reservoir de BENEDICTINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	5
Reservoir de BENEDICTINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de BENEDICTINS	E [M] - Energie-Motorisation	2
Reservoir de BENEDICTINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoir de BENEDICTINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	13
Reservoir de BENEDICTINS	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	10
Reservoir de DOWLING CARTER	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	22
Reservoir de DOWLING CARTER	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Reservoir de DOWLING CARTER	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de DOWLING CARTER	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Reservoir de DOWLING CARTER	E [V] - Robinetterie-Régulation	7
Station pompage de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Station pompage de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station pompage de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
Station pompage de ST JOSEPH	E [P] - Pompe-Elévation	2
Station pompage de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	15
Reservoir de ST JOSEPH	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de ST JOSEPH	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	12
Reservoir de ST JOSEPH	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de ST JOSEPH	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de ST JOSEPH	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de ST JOSEPH	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	7
Reservoir de ST JOSEPH	E [V] - Robinetterie-Régulation	10
Reservoir de ST JOSEPH	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	6
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	4
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	9
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	7
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Chambre de Vannes de VIEUX MOULINS	E [V] - Robinetterie-Régulation	12
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	21
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	5
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [V] - Robinetterie-Régulation	49
Reservoir de RAVINE TOUZA BAS	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	6
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [C] - Aéraulique	1
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	3
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	4
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [V] - Robinetterie-Régulation	5
Reservoir de RAVINE TOUZA HAUT	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	3
Reservoir de CAMPUS	E [C] - Aéraulique	6
Reservoir de CAMPUS	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	8
Reservoir de CAMPUS	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Reservoir de CAMPUS	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	2
Reservoir de CAMPUS	E [M] - Energie-Motorisation	3
Reservoir de CAMPUS	E [V] - Robinetterie-Régulation	11
Reservoir de CAMPUS	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	2
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [C] - Aéraulique	3
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	10
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	5
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [V] - Robinetterie-Régulation	32
Reservoirs de PLATEAU FOFO	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	11
Reservoirs de HILTON	E [C] - Aéraulique	1
Reservoirs de HILTON	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	6
Reservoirs de HILTON	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	29
Reservoirs de HILTON	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Reservoirs de HILTON	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	2
Reservoirs de HILTON	E [V] - Robinetterie-Régulation	23
Reservoirs de HILTON	E [X] - Tuyauteerie-Canalisation	8
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [C] - Aéraulique	5
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	19

Reservoirs de PLATEAU ROY	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	4
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [M] - Energie-Motorisation	2
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	4
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [V] - Robinetterie-Régulation	45
Reservoirs de PLATEAU ROY	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	16
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	11
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	13
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	11
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [V] - Robinetterie-Régulation	26
Reservoir de FOND ROUSSEAU	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [C] - Aéraulique	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [G] - Serrurerie-Menuiserie	17
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	2
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	1
Station Pompage de FOND ROUSSEAU	E [N] - Electricité-Commande-Puissance	3
Reservoir de DOWLING CARTER	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	11
COMMUNE DE SCHOELCHER	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	4
Réseau Schoelcher	E [I] - Instrumentation-Mesure-Laboratoire	18
Réseau Schoelcher	E [K] - Télésurveillance-Télégestion	19
Réseau Schoelcher	E [V] - Robinetterie-Régulation	379
Réseau Schoelcher	E [X] - Tuyauterie-Canalisation	1

## 15.2 LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

### POINT SUR LES NOUVEAUX TEXTES 2013 SERVICE D'EAU POTABLE

*Cette veille réglementaire vous est présentée sous la forme d'une liste des textes parus accompagnée d'un bref commentaire de leur objet.*

*Cette veille n'a pas pour ambition d'être exhaustive, mais simplement d'attirer votre attention sur les principaux textes qui depuis notre précédent rapport annuel peuvent avoir une influence sur le service ou des incidences contractuelles. A cet effet, votre déléguétaire reste à votre disposition pour toute information et discussion avec vous sur les conditions d'intégration de ceux-ci dans nos obligations.*

*Les textes que nous avons sélectionnés à votre attention sur l'année 2013 sont les suivants.*

#### PLANIFICATION

- Un arrêté interministériel (*Arrêté du 23 avril 2013 modifiant l'arrêté du 15 mai 2007 relatif à la représentation des collectivités territoriales et des usagers aux comités de bassin*) modifie la composition des collèges "collectivités territoriales" et "usagers" au sein des comités de bassin.

#### GESTION DE LA RESSOURCE

- Un arrêté (*Arrêté du 15 novembre 2012 portant agrément d'organismes intervenant pour la sécurité des ouvrages hydrauliques*) établit la liste des organismes agréés pour intervenir pour la sécurité des ouvrages hydrauliques (en application de l'article R.214-148 du code de l'environnement) par type de digues et barrage et par type d'opérations de contrôle. De plus, cet arrêté établit la durée de chaque agrément.
- Une circulaire (*Circulaire du 11 janvier 2013 relative à la protection des 500 captages les plus menacés par les pollutions diffuses : état d'avancement et poursuite de la mise en œuvre*) dresse un état d'avancement de la protection des captages identifiés en application de l'article 27 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Elle rappelle les outils mis à disposition des services de l'Etat pour accompagner et suivre la protection des captages dits Grenelle. Elle tire les enseignements des travaux engagés et identifie les enjeux à relever. Elle précise enfin les conditions de retrait de captages de la liste nationale.
- Une circulaire (*Circulaire du 11 février 2013 relative à la feuille de route des services déconcentrés dans le domaine de l'eau, de la biodiversité et des paysages pour la période 2013-2014*) détermine les priorités des services déconcentrés en matière de politique de l'eau, de la mer et du littoral ; de politique de la biodiversité terrestre et marine ; et en

matière de politique des sites, des paysages et de la publicité. Dans le cadre des priorités en matière de politique de l'eau, il y a notamment la question des SAGE, de la gestion de la pollution diffuse et de la pollution ponctuelle, ainsi que celle des prélèvements à la source.

- Un décret ([\*\*Décret n° 2013-625 du 15 juillet 2013 relatif aux autorisations temporaires de prélèvement en eau\*\*](#)) prolonge au 31 décembre 2014 la possibilité de recourir aux autorisations temporaires de prélèvement en eau dans les zones de répartition des eaux où un OUGC a été désigné avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Et pour les zones créées il y a moins de deux ans et pour celles où un OUGC a été désigné il y a moins de deux ans, la possibilité de recourir aux autorisations temporaires de prélèvement en eau est permise jusqu'au 31 décembre 2016.
- Le décret ([\*\*Décret n° 2013-786 du 28 août 2013 relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole\*\*](#)) modifie la procédure de consultation de l'APCA et du Comité national de l'eau sur le programme d'actions national prévue à l'article R. 211-81-3 du code de l'environnement : ces deux instances disposent désormais d'un délai de deux mois pour faire connaître leurs avis, qui seront réputés favorables à l'issue de ce délai.

Le décret modifie, par ailleurs, le [décret n° 2011-1257 du 10 octobre 2011](#) relatif aux programmes d'actions à mettre en œuvre en vue de la protection des eaux contre la pollution par les nitrates d'origine agricole : il prolonge la période transitoire pendant laquelle les programmes d'actions départementaux demeurent applicables simultanément à la mise en œuvre du programme d'actions national, dont le terme était initialement fixé au 30 juin 2013. La période transitoire durera jusqu'à l'entrée en vigueur du programme d'actions régional, au plus tard le 31 août 2014. Le décret modifie, en outre, les dispositions de l'article R. 216-10 du code de l'environnement en renvoyant aux dispositions actualisées du même code

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

- Un Décret ([\*\*Décret n° 2012-1268 du 16 novembre 2012 modifiant diverses dispositions relatives à la nomenclature et à la procédure en matière de police de l'eau\*\*](#)) a pour objet de modifier la nomenclature IOTA et les procédures d'instruction des autorisations et déclaration. Notamment, il ajoute comme pièce constitutive du dossier de demande d'autorisation ou de déclaration, le code SIRET du pétitionnaire (ou, à défaut, sa date de naissance). Aussi, il supprime l'obligation d'accompagner le dossier de demande d'autorisation de l'avis émis par l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement. Enfin, il limite à 3 mois le délai fixé par le préfet au pétitionnaire pour compléter, le cas échéant, son dossier de déclaration.

## SURVEILLANCE

- Une circulaire ([\*\*Instruction n° DGS/EA4/2013/34 du 30 janvier 2013 relative au référentiel d'inspection-contrôle de la gestion des risques liés aux légionnelles dans les installations d'eau des bâtiments\*\*](#)) fournit un référentiel d'inspection-contrôle de la gestion des risques liés aux légionnelles dans les installations d'eau des bâtiments.

Le référentiel définit les éléments de l'inspection-contrôle qu'exercent à ce sujet les Agences régionales de santé (ARS) dans les établissements de santé, les établissements médico-sociaux, notamment les établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), et les autres établissements recevant du public (ERP), notamment les hôtels et résidences de tourisme et les campings dont la fréquentation est reliée aux cas de légionellose qui leur sont déclarés. Il porte sur la mise en œuvre des dispositions prévues par la réglementation et des recommandations techniques publiées par le ministère chargé de la santé. Le référentiel est construit de telle sorte qu'il soit utilisable à la fois par les ARS et par les autres intervenants, notamment en autocontrôle par les établissements. La mise en œuvre de l'inspection-contrôle s'inscrit dans l'objectif de prévention de la légionellose, notamment dans les établissements où un ou plusieurs cas de légionellose ont déjà été signalés.

## GESTION DU SERVICE

- L'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2012 (*Loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012*) du 29 décembre 2012 modifie les taux de TVA à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014 :
  - Le taux normal de 19.6% sera porté à 20%
  - Le taux intermédiaire de 7% sera porté à 10%
  - Cet article fixe le taux réduit de TVA à 5% au lieu de 5.5%, toutefois le projet de loi de finances pour 2014 (en cours d'examen) le maintiendrait à 5.5%
- L'article 19 de la loi Brottes (*Loi n°2013-312 du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant diverses dispositions sur la tarification de l'eau et sur les éoliennes*) modifie l'article L.115-3 du code de l'action sociale et des familles.

Ainsi, le déléguétaire du service de l'eau – tout au long de l'année – ne peut couper l'eau en cas d'impayé. Seule une réduction de débit serait possible. Toutefois, la lettre du texte laisse à interprétation et le décret devant définir les modalités de son application n'étant toujours pas intervenu, le décret du 13 août 2008 sur la fermeture de branchement continue à s'appliquer.

L'article 28 de la loi Brottes indique que « *En application de l'article 72 de la Constitution, une expérimentation est engagée pour une période de cinq années à compter de la date de promulgation de la présente loi en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau* ».

Cet article précise la procédure de mise en œuvre de cette expérimentation, les règles auxquelles peuvent déroger les collectivités organisatrices des services d'eau et assainissement, etc... Le Comité National de l'Eau est chargé du suivi et de l'évaluation de l'expérimentation. Il devra remettre au Gouvernement :

- avant la fin de l'année 2015 : un rapport décrivant les actions engagées pendant cette expérimentation,
- avant la fin de l'année 2016 : un rapport intermédiaire d'évaluation et de proposition, avant la fin de l'année 2017 : un rapport définitif d'évaluation et de proposition.
- La note de la DGFIP (*BOI-TVA-CHAMP-50-20-20130801, publié au BOFIP le 1<sup>er</sup> août 2013*) « TVA – Champ d'application et territorialité – Opérations imposables sur option – Collectivités locales, leurs groupements et leurs établissements publics » modifie la doctrine fiscale relative au régime de TVA applicable aux personnes morales de droit public

## DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

- Un décret (*Décret n°2013-142 du 14 février 2013 pris pour l'application de l'ordonnance n°2012-11 du 5 janvier 2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme*) modifie les procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme, c'est-à-dire les SCOT, les PLU et les cartes communales.
- Une circulaire (*Circulaire NOR INTB1316859C du 8 août 2013 relative à la mise en œuvre du dispositif codifié à l'article L.5210-1-2 du CGCT*) détaille le dispositif, prévu à l'article L.5210-1-2 CGCT, qui permet au préfet de rattacher les communes isolées ou en situation de discontinuité avec leur EPCI.
- Une loi (*LOI n° 2013-921 du 17 octobre 2013 portant création d'un Conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics*) crée le Conseil national d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics.

Le conseil national est composé de représentants des administrations compétentes de l'Etat, du Parlement et des collectivités territoriales. Ce Conseil est une instance consultative sur les projets textes réglementaires et législatifs créant ou modifiant des normes applicables aux collectivités territoriales et à leurs établissements. Il peut également évaluer les normes réglementaires en vigueur et proposer des mesures d'adaptations de celles-ci si elles entraînent, pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics, des conséquences matérielles, techniques ou financières manifestement disproportionnées au regard des objectifs poursuivis.

- Le principe du silence gardé par l'administration pendant deux mois valant décision de rejet est modifié.

En effet, la loi du 12 novembre 2013 (*LOI n° 2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens*) pose désormais pour principe que le silence gardé pendant deux mois par l'administration vaut décision d'acceptation. Le texte de la loi prévoit cependant des dérogations où le silence vaut décision de rejet. A noter que la liste des procédures pour lesquelles le silence gardé vaut décision d'acceptation sera publiée sur un site internet relevant du Premier ministre.

### Rappel Réglementation plomb :

Un arrêté (*Arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine mentionnées aux articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique*) fixe les limites et références de qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Pour le plomb, la limite de qualité de 25µg/l fixée **jusqu'au 25 décembre 2013** passe ensuite à **10µg/l**. Les mesures appropriées pour réduire progressivement la concentration en plomb dans les eaux destinées à la consommation humaine au cours de la périodes nécessaire pour se conformer à la limite de qualité de 10µg/l sont précisées aux articles R.1321-55 et R.1321-49.